



*Le savoir*  
POUR NOURRIR  
LE MONDE

Conformément au *Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel*, ce rapport présente les principales activités de l'Ordre des agronomes du Québec pour l'exercice financier débutant le 1<sup>er</sup> avril 2017 et se terminant le 31 mars 2018.

Veillez noter que le masculin est utilisé dans le but d'alléger le texte.  
Il désigne aussi bien les femmes que les hommes.

### Ordre des agronomes du Québec — 2018

Tirage: 150 exemplaires

Reproduction autorisée avec mention de la source  
Cette publication a été réalisée par le personnel de  
l'Ordre des agronomes du Québec.

Responsable de l'édition: Laurence Therrien

Coordination: Denise Dupuis

Révision: Clotilde Morin

Conception et réalisation graphique: Communications Isabo

Dépôt légal — 2018

Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada

ISBN 978-2-922380-35-4  
ISSN 1481-1820



## RAISON D'ÊTRE :

### PROTECTION DU PUBLIC

La raison d'être de l'Ordre des agronomes du Québec est de protéger le public en matière d'exercice de la profession d'agronome, tel que défini par la *Loi sur les agronomes* et conformément au *Code des professions* du Québec. À cette fin, l'Ordre appuie ses membres dans le développement de leurs compétences et vérifie leur professionnalisme.

## MISSION :

### COMPÉTENCE DES AGRONOMES

L'Ordre des agronomes du Québec encadre et soutient ses membres dans leur pratique et favorise le rayonnement de la profession. Engagés à adopter les meilleures pratiques, les membres contribuent au bien-être de la population et à la pérennité du patrimoine agricole et agroalimentaire. La finalité est d'obtenir, de façon efficiente, des produits sains, fiables et utiles pour la société.

## VISION :

### RAYONNEMENT DE LA PROFESSION

L'Ordre des agronomes du Québec vise à devenir l'organisme de référence et d'avant-garde en matière de professionnalisme et de compétences agronomiques. À cet effet, l'Ordre fait rayonner l'expertise unique des agronomes sur les aspects scientifique, socio-économique et environnemental de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Ainsi, il apporte une information objective dans une perspective de protection du public en favorisant les échanges avec les collectivités.

## PLAN DE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE

Dans le but d'améliorer la capacité de l'organisation à répondre aux enjeux de notre secteur et d'assurer la pérennité de l'agronomie au Québec, le plan stratégique s'articule autour de cinq cibles:

- > la compétence des agronomes
- > la reconnaissance de la profession
- > le rayonnement de la profession
- > le membership
- > la gouvernance et la gestion de l'organisation



# TABLE DES MATIÈRES

## MEMBRES ET COMITÉS

Membres du conseil d'administration 2017-2018	8
Employés de l'Ordre	9
Bénévoles qui œuvrent au sein des comités de l'Ordre	10
Rapport du président	11
Rapport du directeur général et secrétaire	16
Rapport d'activité du conseil d'administration	18
Rapport d'activité du comité exécutif	20
Renseignements généraux	21

## ACTIVITÉS EN LIEN AVEC LE CONTRÔLE DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION

### Activités relatives à la délivrance des permis

Formation des agronomes	26
Équivalences	27
Admission	29

### Activités relatives à la garantie de la responsabilité professionnelle

Assurance responsabilité professionnelle des agronomes	32
Exercice en société	33
Fonds d'indemnisation	33

### Activités relatives à la formation continue

Formation continue	34
--------------------	----

### Activités relatives à l'inspection professionnelle

Inspection professionnelle	35
----------------------------	----

### Activités relatives à la discipline

Rapport du bureau du syndic	38
Conseil d'arbitrage des comptes	39
Conseil de discipline	40
Comité de révision (des décisions du syndic)	43

### Activités relatives à l'exercice illégal de l'agronomie et à l'usurpation du titre d'agronome

44

## RAPPORT DES SECTIONS RÉGIONALES

Abitibi-Témiscamingue	46
Côte-du-Sud	47
Est du Québec	48
Estrie — Bois-Francs	49
Laval — Rive-Nord	50
Mauricie — Centre-du-Québec	51
Montréal — Rive-Sud	52
Outaouais	54
Québec	56
Saguenay — Lac-Saint-Jean — Côte-Nord	57
Saint-Hyacinthe	58
Avoir des sections au 31 mars 2018	59

## PRIX ET DISTINCTIONS 2017-2018 DE L'ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC

61

## FINANCES

Rapport de la présidente du comité des finances et d'audit	66
Rapport de l'auditeur indépendant	69

## MONTRÉAL, LE 31 MARS 2018

**Monsieur Jacques Chagnon**  
Assemblée nationale

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des agronomes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2018.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

La ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

**M<sup>e</sup> Stéphanie Vallée**

## MONTRÉAL, LE 31 MARS 2018

**M<sup>e</sup> Stéphanie Vallée**  
Ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles  
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des agronomes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2018.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Le président de l'Ordre des agronomes du Québec,

**Michel Duval**, agronome

## MONTRÉAL, LE 31 MARS 2018

**Madame Diane Legault**  
Présidente  
Office des professions du Québec

Madame la Présidente,

J'ai le plaisir de vous transmettre le rapport annuel de l'Ordre des agronomes du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2018.

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président de l'Ordre des agronomes du Québec,

**Michel Duval**, agronome



*Membres*  
ET COMITÉS

# MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2017-2018

## COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



**Président Michel Duval**, agr.  
Élu le 11 mai 2017



**Vice-président Pascal Thériault**, agr.  
Élu le 11 mai 2017

Le président et le vice-président sont élus au suffrage universel pour un mandat de deux ans.

## ADMINISTRATEURS

La plupart des onze sections de l'Ordre élisent leur président au suffrage universel lors de l'assemblée générale annuelle de la section, et ce, pour un mandat de deux ans. Certaines d'entre elles élisent les membres du conseil d'administration au suffrage universel à ce moment, et les élus déterminent leurs fonctions lors de la première réunion du conseil de section. L'agronome élu siège au sein du conseil d'administration de l'Ordre à titre d'administrateur.

Trois autres administrateurs, qui siègent également au conseil d'administration de l'Ordre, sont nommés par l'Office des professions du Québec, à titre de représentants du public, pour un mandat de deux ans. Le 22 mars 2018, une quatrième administratrice a été nommée par ce même Office, en conformité avec les nouvelles règles en vigueur depuis la mise à jour du *Code des professions*.



**Cécile Beaumont**,  
administratrice nommée par l'Office des professions du Québec, depuis le 14 mai 2015. Elle a commencé un second mandat le 11 mai 2017.



**Isabelle Dubé**, agr.,  
présidente, section de l'Outaouais, depuis le 25 avril 2016.



**Johanne Boucher**,  
administratrice nommée par l'Office des professions du Québec, depuis le 22 mars 2018.



**Brigitte Fortin**, agr.,  
présidente, section de l'Est du Québec, depuis le 24 avril 2015. Elle a commencé son second mandat le 28 avril 2017.



**Raymond April**,  
administrateur nommé par l'Office des professions du Québec, depuis le 9 septembre 2016. Il a commencé un second mandat le 11 mai 2017.



**Katia Colton-Gagnon**, agr.,  
présidente par intérim, section de Montréal - Rive-Sud, depuis le 5 juin 2017.



**Rémi Lafond**, agr.,  
président, section de l'Estrie - Bois-Francs, depuis le 4 mai 2011. Il a été réélu par son conseil d'administration régional annuellement depuis, en conformité avec le règlement de sa section. Son mandat actuel a commencé le 25 mai 2017.



**Thierry Balthazard**, agr.,  
président, section du Saguenay - Lac-Saint-Jean - Côte-Nord, depuis le 17 avril 2014. Il a commencé un second mandat le 7 avril 2016.



**Richard Dessureault**, agr.,  
président, section de l'Abitibi-Témiscamingue, depuis le 23 avril 2010. Il a commencé son quatrième mandat le 22 avril 2016.



**Yasmina Larbi-Youcef**, agr.,  
présidente, section de Montréal - Rive-Sud, du 21 mars au 5 juin 2017. Auparavant, elle a assuré la présidence section intérim de cette section à quelques reprises.



**Yan Légaré**, agr.,

président, section de la Mauricie – Centre-du-Québec, depuis le 1<sup>er</sup> mai 2017.



**Éric Lévesque**, agr.,

président, section de Saint-Hyacinthe, depuis le 27 avril 2017.



**Marc Montpetit**, agr.,

président, section de la Côte-du-Sud, depuis le 27 avril 2017.



**Martine Raymond**, agr,

présidente par intérim, section de Laval – Rive-Nord, depuis le 8 décembre 2017.



**Frédéric Robert**, agr.,

président, section de Québec, depuis le 24 avril 2007. Il a commencé son cinquième mandat le 28 avril 2016.



**Khadija Saïd**,

administratrice nommée par l'Office des professions du Québec depuis le 11 mai 2017.



**Richard Sénéchal**, agr.,

président, section de Laval – Rive-Nord, du 14 avril 2016 au 7 décembre 2017.

## RÉMUNÉRATION

La rémunération globale des dirigeants de l'Ordre comprend le salaire annuel et les avantages sociaux.

En 2017-2018, les rémunérations suivantes ont été versées :

- > **Présidence**: 86 477\$.  
Le président ne reçoit aucun jeton de présence pour les séances du conseil d'administration.
- > **Vice-présidence**: 20 811\$.  
Le vice-président ne reçoit aucun jeton de présence pour les séances du conseil d'administration.
- > **Direction générale**: 115 040\$.

Les administrateurs élus de l'Ordre reçoivent un jeton de présence de 208,52\$ par jour de réunion et de 31,27\$/heure lors de conférences téléphoniques.

## EMPLOYÉS DE L'ORDRE

**Johanne Bisson**,  
secrétaire, service aux membres et affaires juridiques

**Abdenour Boukhalfa**, agr., M. Sc.,  
chargé des affaires professionnelles

**Bruno Breton**, agr., M. Sc.,  
syndic jusqu'au 27 septembre 2017

**Lily Cardin**,  
secrétaire et réceptionniste

**Yvon Caron**, agr.,  
syndic adjoint, puis syndic par intérim à compter du 29 septembre 2017

**Denise Dupuis**,  
adjoindte administrative

**Marie-Claude Émond**, agr.,  
syndic adjoindte depuis le 12 mars 2018

**Alexis Gendron-Boulanger**,  
agent de communication

**Guillaume LaBarre**,  
(agr., Adm.A., MBA)  
directeur général et secrétaire

**Éric Lavoie**, agr., MBA,  
syndic adjoindte depuis le 12 mars 2018

**Raymond Leblanc**,  
(agr., M. Env., MBA)  
conseiller en pratique professionnelle

**François Montambault**, agr., M. Sc.,  
chargé du développement professionnel depuis le 19 juin 2017

**Louise Richard**,  
avocate, conseillère juridique

**Laurence Therrien**,  
Conseillère en communication et en relations publiques depuis le 24 avril 2017

**Josée Vaillancourt**,  
secrétaire, service aux membres et affaires juridiques

# BÉNÉVOLES QUI ŒUVRENT AU SEIN DES COMITÉS DE L'ORDRE

## COMITÉ DE COORDINATION

Michel Duval, agr., président  
Pascal Thériault, agr.,  
vice-président et président du  
comité d'admission  
Thierry Balthazard, agr.,  
président du comité  
des équivalences  
Isabelle Dubé, agr., présidente  
du comité de formation continue  
et du comité de la formation  
des agronomes  
André St-Hilaire, agr., président du  
comité d'inspection professionnelle

## COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Éric Lévesque, agr., président du  
comité jusqu'au 17 mars 2018  
Brigitte Fortin, agr., présidente  
du comité par la suite  
Michel Duval, agr., membre d'office  
Cécile Beaumont,  
administratrice nommée  
Guillaume Labarre, agr., membre  
d'office, sans droit de vote  
Yan Légaré, agr.

## COMITÉ DE GOUVERNANCE

Richard Dessureault, agr.,  
président du comité  
Michel Duval, agr., membre d'office  
Raymond April,  
administrateur nommé  
Isabelle Dubé, agr.  
Guillaume Labarre, agr.,  
membre d'office, sans droit de vote  
Richard Sénéchal, agr.,  
jusqu'au 7 décembre 2017  
Marc Montpetit, agr.,  
à compter du 9 décembre 2017

## COMITÉ DES FINANCES ET D'AUDIT

Khadija Saïd, administratrice  
nommée, présidente du comité  
Thierry Balthazard, agr.  
Guillaume Labarre, agr., membre  
d'office, sans droit de vote

Rémi Lafond, agr.  
Frédéric Robert, agr.  
Pascal Thériault, agr.

## COMITÉ D'ADMISSION

Pascal Thériault, agr.,  
président du comité  
Luc Cyr, agr.  
Bruno Demers, agr.  
Yasmina Larbi-Youcef, agr.  
Alain Perras, agr.

## COMITÉ DES EXAMINATEURS À L'UNE OU L'AUTRE DES TROIS SESSIONS D'EXAMEN À LA PRATIQUE:

Ayitre Akpakouma, agr.  
Diane Allard, agr.  
Thierry Balthazard, agr.  
Suzelle Barrington, agr.  
Guy Bergeron, agr.  
Mario Bouchard, agr.  
Martin Breton, agr.  
Grégoire Brisson, agr.  
Isidore Charron, agr.  
Hélène Cliche, agr.  
Caroline Collard, agr.  
Nathalie Côté, agr.  
Luc Cyr, agr.  
Bruno Demers, agr.  
Mohamed Derouich, agr.  
Richard Derome, agr.  
Marie Despars, agr.  
Pierre Desrosiers, agr.  
Marie-Édith Dufresne, agr.  
Michel Duval, agr.  
Philippe Duval-Baillargeon, agr.  
Mustapha Eddib, agr.  
Brigitte Fortin, agr.  
Charles Fournier-Marcotte, agr.  
Asmae Gaizi, agr.  
Sophie Gendron, agr.  
Francis Goulet, agr.  
Caroline Grégoire, agr.  
Véronique Guillemette, agr.  
Stéphane Laberge, agr.  
Robert Lapalme, agr.  
Yasmina Larbi-Youcef, agr.

Éric Lavoie, agr.  
Lanwi Lekezime, agr.  
Michel Lemelin, agr.  
Andréane Martin, agr.  
William McManiman, agr.  
Donald Michaud, agr.  
Éric Massicotte, agr.  
Raoul Mkounga Foko, agr.  
François Montambault, agr.  
Nancy Morin, agr.  
Éric Nadeau, agr.  
Sylvain Pagé, agr.  
Alain Perras, agr.  
André Pettigrew, agr.  
Marc Préfontaine, agr.  
Kévin Richard, agr.  
Virginie Rochet, agr.  
André St-Hilaire, agr.  
Hélène St-Louis, agr.  
Véronique Samson, agr.  
Linda Saucier, agr.  
Sébastien Whissell, agr.  
Larbi Zerouala, agr.

## COMITÉ DES ÉQUIVALENCES

Thierry Balthazard, agr.,  
président du comité  
Jacques Goulet, agr.  
Robert Lagacé, agr.  
Julie Major, agr.  
Pascal Thériault, agr.

## COMITÉ DE RÉVISION DES DÉCISIONS D'ÉQUIVALENCES

Suzelle Barrington, agr.  
Raymond Levallois, agr.  
Serge Lussier, agr.  
François P. Chalifour, agr.

## COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE

Isabelle Dubé, agr.,  
présidente du comité  
Luc Cyr, agr.  
Richard Dessureault, agr.  
Christian Gonthier, agr.  
Jean-Sébastien Laflamme, agr.  
Kevin Wade, agr.

**COMITÉ DE LA FORMATION DES AGRONOMES**

Isabelle Dubé, agr., présidente du comité nommée par l'Ordre  
 Thierry Balthazard, agr., nommé par l'Ordre  
 Mathieu Lavoie, nommé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) jusqu'au 19 janvier 2018  
 Jesus Jimenez Orte, nommé par le MEES  
 Nicolas Dumont, suppléant jusqu'au 19 janvier 2018, nommé par le MEES  
 Simon Laverdière, suppléant, nommé par le MEES  
 Jean-François Bernier, agr., nommé par le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI)  
 Julie Major, agr., nommée par le BCI

**COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE**

André St-Hilaire, agr., président du comité  
 Isabelle Couture, agr.  
 Mohamed Derouich, agr.  
 Hugues Francoeur, agr.  
 Nicolas Jobin, agr.  
 Sylvain Pagé, agr.  
 Marc Préfontaine, agr.\*  
 \*remplaçant du président (art. 110 du *Code des professions*)

**Inspecteurs:**

Jocelyn Magnan, agr. (agroenvironnement et régie de la production végétale)  
 Lucie Maltais, agr. (agroenvironnement et régie de la production végétale)  
 François Durand, agr. (aménagement et conservation des sols)  
 Jacques Frenette, agr. (économie, gestion et financement agricoles)  
 Jean Lecours, agr. (économie, gestion et financement agricoles)  
 Gérard Gilbert, agr. (phytoprotection)  
 Bernard Doré, agr. (régie de la production animale)  
 Guy Saint-Laurent, agr. (régie de la production animale)  
 Guillaume Grégoire, agr. (régie des terrains de golf)

**COMITÉ SUR LES PRIX HONORIFIQUES DE L'ORDRE**

Michel Duval, agr., président  
 Yvon Bertrand, agr.  
 Martine Bourgeois, agr.  
 Michel Brosseau, agr.  
 René Mongeau, agr.  
 Gérald Pelletier, agr.

**COMITÉ SUR LES RÉOLUTIONS**

Nathalie Côté, agr., présidente du comité  
 Cécile Beaumont, administratrice nommée  
 Yves Chagnon, agr.  
 Paul Lecomte, agr.  
 Louise Richard, avocate  
 Guillaume LaBarre, agr., secrétaire du comité

**COMITÉ EN AGROFORESTERIE**

Frédéric Lebel, agr.  
 Cécile Tartera, agr.  
 Louis Lefebvre, agr.

**GROUPE DE TRAVAIL DE L'ORDRE SUR LES EXIGENCES ASSOCIÉES À UNE RECOMMANDATION AGRONOMIQUE POUR RECOMMANDER CERTAINS PRODUITS SANITAIRES À RISQUE ÉLEVÉ**

Marie-Pascale Beaudoin, agr.  
 Luc Bérubé, agr.  
 Danielle Bernier, agr.  
 Luc Bourgeois; non-agronome invité  
 Katia Colton-Gagnon, agr.  
 Jean Durand, agr.  
 Chantal Foulds, agr.  
 Mélissa Gagnon, agr.  
 David Girardville, agr.  
 François Labrie, agr.  
 Janique Lemieux, agr.  
 Pierre Lafontaine, agr.  
 Gabriel Perras, agr.  
 Guy Roy, agr.  
 Pierre-Antoine Thériault (non-agronome invité)  
 Patrice Thibault, agr.  
 Catherine Thireau, agr.  
 Michel Tremblay, agr.

**COMITÉ SUR LE RECYCLAGE DES MATIÈRES ORGANIQUES**

Frédéric Robert, agr., président du comité  
 Éric Beaulieu, agr.  
 Josée Bédard, agr.  
 Pierre Bélanger, agr.  
 Daniel Bernier, agr.  
 Pascale Cantin, représentante du MAPAQ  
 Geneviève Dussault, agr.  
 Hugues Francoeur, agr.  
 Isabelle Giguère, agr.  
 Louis Jean, agr.  
 François Labrie, agr.  
 Denis Potvin, agr.  
 Sophie St-Louis, agr.  
 Martine Talbot, agr.  
 Jean Vigneux, agr.  
 Chantal Veilleux, agr.

**COMITÉ SUR LE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX**

Steve Adam, agr.  
 Nathalie Côté, agr.  
 Éric Dion, agr.  
 Michel Duval, agr.  
 Brigitte Fortin, agr.  
 Marc Préfontaine, agr.  
 Nathalie Robin, agr.  
 Guy Saint-Laurent, agr.  
 Marie-Josée Turgeon, agr.

**COMITÉ DE L'ORDRE ET DE LA CPTAQ DANS LE DOSSIER DES SABLIERES, GRAVIÈRES, CARRIÈRES, REMBLAIS, ENLÈVEMENT DE SOL ARABLE ET AUTRES MATÉRIAUX**

Pierre Bélanger, agr.  
 Pierre Benoit, agr.  
 Gilles Bonneau, agr.  
 Samuel Comtois, agr.  
 Hugues Francoeur, agr.  
 Hugues Groleau, agr.  
 Étienne Foucher, agr.  
 Claude Lalongé, agr.  
 Réjean Racine, agr.

# RAPPORT DU PRÉSIDENT



Le 11 mai 2017, les membres de l'Ordre des agronomes du Québec ont choisi de confier à Pascal Thériault la vice-présidence et m'ont élu à la présidence de notre ordre professionnel. Nous sommes très fiers de la confiance que vous nous avez accordée. Nous avons pris la relève des agronomes René Mongeau et Éric Lavoie qui, par leur engagement, ont grandement contribué à l'avancement de notre profession. Dès notre entrée en fonction, nous avons réalisé que l'agenda de l'Ordre était aussi changeant que la météo! En effet, notre première année à la présidence a été marquée par de nombreux dossiers professionnels.

## L'INDÉPENDANCE PROFESSIONNELLE ET LES AGRONOMES LIÉS OU NON LIÉS

Durant l'hiver 2017, l'Ordre lançait une démarche de sensibilisation portant sur l'indépendance professionnelle et le conflit d'intérêts. Celle-ci visait à réitérer le fait que l'agronome, comme tous les autres professionnels, doit maintenir son indépendance et éviter toute situation de conflit d'intérêts réel ou apparent.

La rémunération d'un professionnel salarié soulève, à tort ou à raison, des questions de la part des médias et du public. La composante de la rémunération qui suscite le plus de questions est celle qui a (ou peut avoir) un impact sur l'indépendance professionnelle, ou encore placer le professionnel en situation de conflit d'intérêts: la rémunération variable. Cette dernière prend plusieurs formes: salaire au mérite, commissions, primes, intéressements au chiffre d'affaires, avantages en nature, récompenses diverses associées à des concours, etc. Cette forme de rémunération, bien que très courante, peut, si elle n'est pas structurée adéquatement, placer le professionnel salarié dans la situation où il privilégiera l'intérêt de l'employeur (et celui de l'agronome) au lieu de prioriser l'intérêt du client.

Pour établir un portrait de la situation, l'Ordre a mandaté la firme de sondage SOM pour réaliser une enquête sur les programmes de rémunération des agronomes. Au cours de l'automne 2017 et de l'hiver 2018, des employeurs de divers secteurs d'activités et de tailles variées ont été invités à participer à cette enquête. Parmi les 20 entreprises invitées, 15 ont accepté de collaborer à cette enquête.

Le rapport issu de cette enquête fait état à la fois d'informations sur les programmes de rémunération des entreprises et de nombreux commentaires des gestionnaires interviewés. Le conseil d'administration a pris connaissance des résultats de cette enquête et a commandé la mise en place d'un comité spécial chargé d'étudier le rapport et de lui faire des recommandations. À partir de ces dernières, le conseil d'administration de l'Ordre qualifiera les pratiques de rémunération des agronomes en trois grandes catégories:

- > Les programmes de rémunération adéquats.
- > Les programmes de rémunération nécessitant des corrections.
- > Les programmes de rémunération qui mettent à risque l'indépendance professionnelle des agronomes.

## LA GOUVERNANCE

Le conseil d'administration a adopté, en 2017, une refonte de la gouvernance de l'Ordre, dont le but était de réviser les rôles et les responsabilités des administrateurs et de la permanence. Cette mise à jour permet une plus grande participation des administrateurs aux décisions et une séparation plus claire entre le rôle des élus et celui de la permanence. La mise en place de la nouvelle gouvernance a conduit le conseil d'administration à réorganiser son fonctionnement en abolissant le comité exécutif et en mettant sur pied trois nouveaux comités composés d'administrateurs de l'Ordre : le comité de gouvernance, le comité des finances et d'audit et le comité des ressources humaines. Depuis octobre dernier, ces comités ont entrepris leurs travaux et ont analysé les différents dossiers qui leur ont été soumis; ils ont par la suite présenté leurs recommandations au conseil d'administration. Vous pourrez lire les décisions du conseil dans les pages suivantes de ce rapport.

Par ailleurs, les administrateurs ont profité de cette initiative de révision de la gouvernance pour déléguer différentes responsabilités au directeur général et secrétaire afin d'accélérer le processus de traitement des dossiers, dont notamment la délivrance de permis, celles d'équivalences de diplômes et de formation ainsi que les suivis administratifs, le tout dans un cadre bien établi.

## LA PHYTOPROTECTION

L'été 2017 a été marqué par la refonte de la réglementation relative à l'utilisation des pesticides au Québec. L'Ordre, comme plusieurs autres groupes d'intervenants, a participé à de nombreuses rencontres et discussions en lien avec les travaux qui ont mené à ce projet de refonte et à l'application des nouvelles règles. L'Ordre a fait reconnaître les compétences et l'expertise des agronomes en phytoprotection.

Le lien établi entre l'utilisation des pesticides et la reconnaissance de la compétence et de l'expertise des agronomes a soulevé plusieurs questions de la part des médias. L'Ordre a fait preuve de réactivité quand est venu le temps de s'exprimer sur la scène médiatique à propos de ces divers enjeux. Il a profité de sa participation aux débats publics pour mettre en avant l'importance de la profession d'agronome et le rôle majeur qu'elle joue dans la sécurité du public concernant l'agriculture.

## LA FORMATION CONTINUE

Le conseil d'administration a adopté en mars 2017 la nouvelle politique de formation continue. Celle-ci est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2017. Cette démarche a également permis de simplifier les procédures administratives d'accréditation, et ce, dans le but de favoriser l'augmentation des offres d'activités de formation continue. Le comité de la formation continue est toujours à pied d'œuvre pour s'assurer que la politique de formation continue de l'Ordre satisfait les besoins de plus en plus pointus des agronomes.

## LE PERMIS DE PRATIQUE

En juin 2017, l'Ordre a délivré son premier permis d'exercice selon les modalités du *Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession d'agronome hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre des agronomes du Québec*, communément appelé «permis sur permis». Ainsi, pour exercer la profession d'agronome au Québec, les candidats provenant d'autres provinces doivent détenir une autorisation légale provenant de l'un des organismes provinciaux prévus au règlement et doivent aussi réussir un examen portant sur la législation et la réglementation liées à l'exercice de la profession d'agronome au Québec.

## LES TERRES AGRICOLES DES SŒURS DE LA CHARITÉ

L'accaparement des terres agricoles à des fins autres que l'agriculture préoccupe les agronomes. En juillet dernier, l'Ordre a transmis une lettre à la Ville de Québec pour s'opposer au dézonage des terres agricoles des Sœurs de la Charité. Dans la mesure où cette ville s'est dotée d'une politique d'agriculture urbaine, il semble absolument incohérent pour l'Ordre qu'elle puisse songer à dézoner des terres agricoles de cette importance.

## REFONTE DU CODE DES PROFESSIONS

Le *Code des professions* (encadrement légal de l'ensemble des professions) mis à jour est entré en vigueur le 8 juin 2017. Cette refonte du code qui nous régit a un impact important sur le fonctionnement des ordres :

- > la fonction de président et directeur général, communément appelée pdg, n'est plus permis;
- > le nombre maximal d'administrateurs de notre conseil d'administration a été réduit à 16;
- > au moins un des administrateurs doit être âgé de 35 ans et moins
- > la durée minimale et maximale du mandat du président est limitée;
- > la rémunération des dirigeants doit être publiée dans le rapport annuel;
- > plusieurs formations deviennent obligatoires pour tous les administrateurs, etc.

De plus, certaines dispositions touchent les professionnels. À titre d'exemple, le Code exige que chaque professionnel fournisse une adresse électronique enregistrée à son nom; elle doit être individuelle et ne peut appartenir à un tiers ou être partagée.

## LE BIEN-ÊTRE ANIMAL

Afin de répondre à la demande de plusieurs agronomes et de les outiller pour faire face aux exigences de la *Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal*, l'Ordre, en collaboration avec l'Association québécoise des agronomes en zootechnie (AQAZ), a préparé

une série d'outils que vous retrouverez à la page « Documents de référence » de notre site Web. L'Ordre des agronomes a aussi accepté de collaborer avec le MAPAQ et l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec au projet de développement d'un guide portant sur la nouvelle obligation pour nos membres de rapporter au ministre toute situation de détresse animale et d'abus ou de mauvais traitement envers des animaux.

## LE 80<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE L'ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC

Le 13 août 1937, la Corporation des agronomes du Québec était officiellement fondée. Pour célébrer son 80<sup>e</sup> anniversaire, l'Ordre a intégré une identité visuelle à son logo et souligné notre histoire par la création de sa ligne du temps.

## LE SOMMET SUR L'ALIMENTATION 2017

Le 17 novembre marquait le point culminant de la démarche de consultation entreprise à l'automne 2016. Tout au long de l'année 2017, des représentants des consommateurs, du secteur de la transformation et des producteurs se sont rencontrés pour discuter des diverses problématiques auxquelles chacun fait face. Lors du sommet de novembre, les participants ont discuté de leurs objectifs communs et des défis à venir d'ici 2025. Ils ont également examiné les actions à prioriser dans la future politique, ainsi que les différentes façons de les mettre en œuvre.

## L'ORDRE DES AGRONOMES DANS LES MÉDIAS

L'Ordre des agronomes a conclu une entente avec la direction de *La Terre de chez nous* en mai 2017. Ce projet prévoyait que l'Ordre fournirait 26 articles et 26 publicités au cours de l'année à ce média. Ces articles et ces publicités ont été publiés dans le cadre de *Conseils d'experts*, la nouvelle chronique de l'hebdomadaire.

## L'AGRICULTURE URBAINE

L'agriculture urbaine est de plus en plus présente partout au Québec. Les citoyens qui pratiquent ou désirent pratiquer cette activité le font parce qu'ils souhaitent se rapprocher de leur alimentation. Cette agriculture se pratique en milieu urbain et périurbain pour y cultiver des plantes et/ou y élever des animaux. L'Ordre des agronomes du Québec est heureux de constater l'intérêt de plus en plus grandissant pour cette "nouvelle" agriculture et souhaite grandement que nos concitoyens des villes et des villages consultent le professionnel expert dans le domaine, soit l'agronome, avant de se lancer dans l'aventure de ce type de production.

## LA MODERNISATION DE LA LOI SUR LES AGRONOMES

Comme vous le savez sans doute, l'Ordre poursuit ses démarches pour une modernisation de la *Loi sur les agronomes* depuis 2013. Au cours de la dernière année, aucun progrès n'a été réalisé. L'Ordre profitera de la campagne électorale de l'automne 2018 pour entreprendre une initiative de sensibilisation auprès des divers partis politiques pour souligner la nécessité de la refonte de la *Loi sur les agronomes*.

## LES ACTES RÉSERVÉS (EXCLUSIFS OU PARTAGÉS) ENTRE LES AGRONOMES ET LES INGÉNIEURS FORESTIERS

L'Ordre des agronomes et l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec ont conclu une entente sur les actes partagés dans le domaine de l'agroforesterie. Cette entente sera signée lors du congrès de l'Ordre des agronomes le 19 octobre prochain.

## LA SURVEILLANCE DES TECHNOLOGUES

Depuis l'entrée en vigueur de la mise à jour de la réglementation sur les pesticides, des informations contradictoires ont été véhiculées parmi les intervenants en phytoprotection. La surveillance des techniciens et technologues qui font des actes réservés aux agronomes demeure une obligation que nous impose la *Loi sur les agronomes*. La signature d'une entente (ou protocole) de

surveillance permet de baliser, encadrer et définir pour le technicien ou le technologue professionnel agricole, les actes posés. D'autre part, elle encadre, balise et définit les paramètres et l'étendue de la surveillance réalisée par l'agronome.

## LES PRATIQUES CULTURALES DANS LA PLAINE INONDABLE DU LAC SAINT-PIERRE

La santé de l'écosystème du Lac Saint-Pierre est menacée par certaines activités humaines, notamment l'agriculture pratiquée en plaine inondable. La mauvaise qualité de l'eau observée dans plusieurs cours d'eau tributaires du Lac Saint-Pierre contribue à perturber la vie aquatique, dont la population en déclin de perchaudes. Les superficies autrefois occupées par des prairies et/ou des pâturages ont été remplacées par des cultures annuelles. Ces dernières nécessitent l'apport de fertilisants et de pesticides qui peuvent migrer dans les plans d'eau au moment des crues printanières, contribuant ainsi à la dégradation de la qualité de l'eau et des écosystèmes du Lac Saint-Pierre. Pour tenter de répondre à cette problématique, le gouvernement du Québec a mis sur pied le Pôle d'expertise sur la problématique du Lac Saint-Pierre. L'Ordre des agronomes du Québec souhaite contribuer à ce vaste chantier, tant par l'expertise des agronomes que par notre capacité à accompagner les organismes dans la réalisation de travaux sur le terrain.

## LE MOT DE LA FIN

Voici donc mon premier rapport annuel à titre de président. Je remercie tous les agronomes qui, au cours de la dernière année, ont libéré de nombreuses heures à leur agenda pour contribuer au développement de la pratique de l'agronomie au Québec. Leur contribution et leur expertise sont essentielles à l'avancement de la profession. Je remercie aussi les membres du conseil d'administration pour leur appui, le personnel de l'OAQ pour son dévouement et sa confiance, ainsi que le vice-président pour sa collaboration.

Un grand merci à Guillaume LaBarre et son équipe de permanents qui m'ont épaulé sans réserve durant ma première année à titre de président de l'Ordre.



Le président,  
**Michel Duval**, agr.

# RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE



L'Ordre des agronomes du Québec peut compter sur une équipe dédiée que j'ai le plaisir de côtoyer et de diriger chaque jour. Les défis ne manquent pas et les priorités doivent être définies afin de remplir adéquatement notre mandat de protection du public. Comme je le précise régulièrement, la majorité du travail des employés de l'Ordre est encadrée par le *Code des professions*, la *Loi sur les agronomes* et les nombreux règlements qui en découlent.

## LES RESSOURCES HUMAINES

Quelques changements au niveau de notre équipe au cours de l'année. En effet, François Montambault a été embauché afin de mettre en place une plateforme Web consacrée à la formation continue. Cette démarche a été réalisée dans le cadre d'une entente avec le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion.

Par ailleurs, le syndic Bruno Breton a quitté ses fonctions en septembre 2017. Le syndic adjoint, Yvon Caron, a alors pris le relais à titre de syndic par intérim. Deux syndics adjoints ont rejoint l'équipe en mars dernier, soit les agronomes Marie-Claude Émond et Éric Lavoie. Ces derniers traiteront aussi les dossiers de pratique illégale et d'usurpation de titre.

Une restructuration de l'équipe administrative a aussi été planifiée.

Nous pourrions qualifier les douze derniers mois « d'année de transition », car la mise à jour du *Code des professions*, la mise en place de nouvelles pratiques de gouvernance, ainsi que le dossier de la phytoprotection ont retenu l'attention et ont nécessité un travail colossal de la permanence, en appui aux différents comités et aux élus. Voici un résumé des principaux dossiers traités par les différents secteurs.

## LES COMMUNICATIONS

L'Ordre attache une grande importance à la qualité de ses communications, tant avec ses membres qu'avec ses partenaires ou le grand public. Durant la période 2017-2018, l'Ordre a poursuivi l'optimisation de ses outils de communication.

### Le 80<sup>e</sup> anniversaire

Le 13 août 2017, l'Ordre a fêté son 80<sup>e</sup> anniversaire en organisant diverses activités. L'Ordre a notamment créé une identité visuelle intégrée à son logo, mis en ligne un onglet « Spécial 80<sup>e</sup> » sur son site Web, organisé un concours Facebook destiné aux agronomes, créé deux lignes du temps – une retraçant des événements marquants de son histoire et une autre honorant les agronomes qui ont présidé l'Ordre – et mis sur pied d'autres projets visant à célébrer son histoire.

### Le site Web

Au cours de la période 2017-2018, l'Ordre a continué d'optimiser son site Web en améliorant le contenu existant et en y ajoutant du nouveau. En décembre, l'Ordre a procédé à la refonte du sous-onglet « Formation continue », l'un des plus visités. Cette refonte rend l'expérience Web encore plus intuitive.

### Les médias sociaux

L'Ordre a aussi poursuivi l'optimisation de son utilisation des médias sociaux. En décembre 2017, l'équipe des communications a adopté sa stratégie médias sociaux 2018. Au cours de cette période, pas moins de douze nouvelles capsules (hebdomadaires, mensuelles ou ponctuelles) ont été créées, soit *La page conseils*, *80<sup>e</sup> anniversaire*, *Actualité de l'Ordre*, *Candidat à la profession d'agronome*, *L'Instant agro*, *L'Infographie agronomique*, *Devenir agronome*, *Journées spéciales*, *Événements à venir*, *Mémoires et lignes directrices*, *Offres d'emploi* et *Gouvernance*.

### Le Congrès 2017

L'équipe de la permanence a planifié et organisé le congrès 2017 sous le thème « Action et leadership face aux défis agronomiques ». Quelque 410 personnes y ont participé et plus de 75% des congressistes se sont dits au moins très satisfaits de leur expérience. Je tiens ici à souligner l'importante contribution du Centre de recherche et de développement de Sherbrooke. Je ne peux également passer sous silence la collaboration de la section de l'Estrie – Bois-Francs. Ces nombreux bénévoles ont contribué au succès de notre rassemblement annuel.

### L'Ordre dans les médias

En 2017-2018, deux enjeux agronomiques ont attiré l'attention des médias, soit l'indépendance professionnelle et surtout l'utilisation des pesticides. La période la plus intense de cette couverture médiatique s'est déroulée en février 2018, soit au moment de l'annonce de la nouvelle réglementation encadrant l'usage des pesticides par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de

la Lutte contre les changements climatiques. M. Michel Duval, agr., président de l'Ordre, a été sollicité à de nombreuses reprises durant cette période afin d'intervenir dans les médias.

#### La page conseils

Depuis juin 2017, l'Ordre est partenaire de *La Terre de chez nous* dans le cadre de la chronique *La page conseils*. Toutes les deux semaines, un agronome différent y publie un article prodiguant des conseils généraux sur des sujets variés comme la phytoprotection, le bien-être animal et les changements climatiques. Ces articles visent à faire rayonner le savoir agronomique et à le transmettre aux producteurs agricoles afin que ceux-ci soient mieux outillés pour faire face aux défis de leur métier. Jusqu'à maintenant, l'Ordre a fourni plus de vingt articles à cet hebdomadaire.

#### L'Agro Express

L'Agro Express, qui est livré aux agronomes toutes les deux semaines, permet à l'Ordre de les tenir informés des actualités professionnelles et de la pratique. Les agronomes y trouvent aussi plusieurs offres de partenaires et collaborateurs de l'Ordre. Celles-ci ont été sélectionnées de manière à bonifier la valeur de l'inscription au tableau des membres.

## LE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET LA FORMATION CONTINUE

Comme mentionné précédemment, l'année 2017 a marqué le début du projet d'établissement de la plateforme de formation continue de l'Ordre. Dès l'automne 2018, cette plateforme permettra aux agronomes formés hors du Québec de suivre un programme de modules de formation visant à les familiariser avec les particularités de l'agriculture québécoise et celles de la pratique de la profession agronomique au Québec. De plus, cette dernière servira à héberger des capsules de formation continue destinées à tous les agronomes, et

ce, dès l'été 2018. Cette réalisation a été rendue possible grâce à l'appui financier obtenu dans le cadre du programme « Accès aux ordres professionnels » du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion.

L'Ordre a aussi coordonné l'organisation d'une tournée d'activités de formation continue sur les modifications apportées à la réglementation sur la gestion des pesticides, sur l'utilisation d'outils d'accompagnement en phytoprotection et sur la réduction du risque. Il est à noter que l'une des journées de cette tournée de formation a été captée pour permettre son visionnement sur la plateforme Web. De plus amples renseignements vous seront communiqués au cours des prochains mois à ce sujet. L'Ordre a aussi profité d'une aide financière accordée par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, dans le cadre du programme « Prime Vert » pour la réalisation de ces sessions de formation.

## LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE

En accord avec le plan stratégique 2015-2020, les ressources de l'Ordre ont posé des actions pour faire rayonner la profession dans différents domaines agronomiques. Les dossiers de la phytoprotection, la santé et le bien-être des animaux, le recyclage des matières résiduelles fertilisantes, le réaménagement et la restauration de différents lieux à des fins de végétation et l'agroforesterie ont conduit à élaborer des outils d'encadrement, notamment des grilles de référence et des lignes directrices. Ces outils d'encadrement sont le résultat des travaux de plusieurs comités d'agronomes experts, mandatés pour établir les règles de l'art dans les différents domaines de l'agronomie. Ces documents de référence indispensables sont publiés sur le site Web de l'Ordre.

## LES AFFAIRES JURIDIQUES

L'Ordre des agronomes doit respecter les obligations prévues à sa loi et au *Code des professions*. Pour y arriver, l'Ordre, avec l'aide de sa conseillère juridique, veille notamment à sa réglementation, au conseil de discipline et à toute autre demande qui lui est présentée, par exemple, en matière de gouvernance et de phytoprotection. Les rapports des activités du conseil de discipline, de l'usurpation de titre et de la pratique illégale font aussi état des événements survenus au cours de l'année.

## LES FINANCES

Le conseil d'administration a convenu de mettre en place un comité des finances et d'audit avec lequel j'ai travaillé tout au long de l'année. Vous trouverez l'analyse des états financiers vérifiés ainsi que le rapport des vérificateurs à la dernière section de ce rapport.

Comme mentionné au début de ce rapport, la réalisation de tous ces dossiers est le résultat d'un travail de concertation entre les administrateurs, les membres des comités, les inspecteurs et le personnel de la permanence. Je les remercie de leur contribution à l'avancement de notre ordre. Je profite de l'occasion pour adresser aussi mes remerciements au président, M. Michel Duval, ainsi qu'au vice-président, M. Pascal Thériault, avec lesquels je collabore pour réaliser efficacement les différents mandats. Je remercie aussi les agronomes qui participent activement aux activités de l'Ordre afin d'en faire une organisation vivante et nécessaire au bien-être de la société.



Le directeur général et secrétaire,  
**Guillaume LaBarre**, agr., Adm.A., MBA

# RAPPORT D'ACTIVITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

## MANDAT

Le conseil d'administration a le devoir de veiller à l'administration générale des affaires de l'Ordre, ainsi qu'à l'application du *Code des professions*, de la *Loi sur les agronomes* et des règlements qui en découlent, dont le *Code de déontologie des agronomes*. Il détermine aussi les grandes orientations de l'Ordre.

## ACTIVITÉS DE L'ANNÉE

Au cours de l'exercice financier 2017-2018, les administrateurs du conseil d'administration ont participé à cinq séances régulières et ils ont été convoqués à quatre séances extraordinaires tenues via conférence téléphonique. Lors de ces réunions, en plus d'adopter des résolutions courantes, les membres ont donné des orientations sur les sujets présentés ci-dessous. L'assemblée générale annuelle (AGA) 2016-2017 des membres a eu lieu à l'hôtel Delta de Sherbrooke, le jeudi 21 septembre 2017. Celle de 2017-2018 se déroulera à l'hôtel Mortagne de Boucherville, le jeudi 18 octobre 2018.

Voici les principales résolutions adoptées.

## RESSOURCES HUMAINES

- > Nommer les scrutateurs ainsi les suppléants dans le cadre des élections 2017 à la présidence et à la vice-présidence de l'Ordre.
- > Accepter la démission du syndic, Bruno Breton.
- > Nommer l'agronome Yvon Caron à titre de syndic par intérim.
- > Nommer les agronomes Marie-Claude Émond et Éric Lavoie, à titre de syndics adjoints.
- > Nommer les inspecteurs pour la réalisation du programme de surveillance générale 2017-2018 et les autoriser à agir comme enquêteurs et experts afin de seconder le comité d'inspection professionnelle.
- > Nommer le représentant, le délégué ainsi que le substitut au Conseil interprofessionnel du Québec.
- > Adopter des politiques en matière de ressources humaines.

## COMITÉS

- > Dans le cadre de la modernisation de la gouvernance de l'Ordre des agronomes du Québec, convenir que, dorénavant, les comités de l'Ordre seront catégorisés, soit sous la gouverne du conseil d'administration (comités du CA), soit sous celle de la direction générale (comités opérationnels).
- > Convenir que les remplacements des présidences de section aux séances du conseil d'administration ne seront plus permis à compter de la séance de décembre 2017, nonobstant

l'article 7 de la *Loi sur les agronomes*, qui devra être abrogé lors de la mise à jour de cette loi.

- > Nommer les membres des comités du conseil d'administration et leur confier certains mandats particuliers.
- > Nommer les représentants de l'Ordre au sein de groupes de travail externes.

## AFFAIRES LÉGALES ET PROFESSIONNELLES

- > Approuver les modifications au tableau des membres.
- > Traiter des dossiers relatifs à l'application des articles 45.1 et 55.1 du *Code des professions*, et accepter d'inscrire un nouveau membre ou de maintenir l'inscription au tableau de membres, étant donné qu'il n'y a pas de lien entre la décision judiciaire fournie et la pratique de l'agronomie.
- > Accorder, en vertu de l'article 37 de la *Charte de la langue française*, des permis d'exercice temporaires pour une période d'un an maximum, puis déléguer le tout au secrétaire de l'Ordre.
- > Accorder les équivalences de diplôme et de formation et approuver les cheminements de formation, puis déléguer le tout au secrétaire de l'Ordre.
- > Traiter les recommandations du comité d'inspection professionnelle concernant l'imposition de stages, de formation et la réussite de ceux-ci.
- > Abolir ou mandater des comités afin de réviser certaines règles et politiques de gouvernance de l'Ordre.

- > Signer une entente de collaboration avec la firme Notarius relative à la fourniture de services de signatures numériques et de solutions pour les agronomes.
- > Adopter le plan de mise en action des priorités 2017-2018, ainsi que les indicateurs de performance.
- > Convenir des priorités 2018-2019 suivantes au regard de la mise en action du *Plan de développement stratégique 2015-2020*:
  - La formation continue
  - Le processus d'inspection professionnelle
  - Le statut professionnel de l'agronome
  - La gouvernance
  - Le leadership de l'Ordre
- > Adopter la *Grille de référence de l'Ordre relative à un plan agroenvironnemental de recyclage des matières résiduelles fertilisantes*.
- > Adopter la *Ligne directrice portant sur l'attitude, le comportement et la compétence de l'agronome à l'égard du bien-être et de la sécurité de l'animal*.
- > Adopter la *Ligne directrice et outil d'aide à la décision pour l'utilisation de l'atrazine*.
- > Appuyer la position sur l'utilisation judicieuse des antibiotiques au Québec, rédigée par la Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux, et la faire connaître aux agronomes.
- > Approuver les mémoires et commentaires suivants:
  - Les commentaires transmis par l'Ordre au groupe de travail sur la simplification administrative de l'écoconditionnalité dans le cadre de la consultation des représentants de l'industrie visant la simplification de l'écoconditionnalité relative à la production du bilan de phosphore.
  - Les commentaires à présenter dans le cadre de la consultation du gouvernement du Québec sur le projet d'orientation consacré au territoire et aux activités agricoles.
  - Le mémoire à déposer dans le cadre du Sommet sur l'alimentation de novembre 2017, qui a pour but de doter le Québec d'une *Politique bioalimentaire*.
  - La position de l'Ordre dans le dossier des terres agricoles des Sœurs de la Charité dans la région de Québec.
  - Le *Mémoire sur les projets de règlements sur les pesticides déposé au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques*, dans le cadre de la consultation publique menée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques sur les modifications proposées au *Code de gestion des pesticides* et au *Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides*.
  - Les commentaires de l'Ordre des agronomes du Québec sur le projet de loi modifiant la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* en regard des cas d'abus ou de mauvais traitement d'un animal.
- > Approuver les recommandations du comité de la formation des agronomes au regard des crédits agronomiques.
- > Convenir des suivis à effectuer au regard des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale du 21 septembre 2017.
- > Appuyer le *Protocole d'entente au regard de la norme nationale pour exercer la profession d'agronomie au Canada*, proposé par Agronomes-Agrologists Canada et mandater le président de le cosigner avec les autres représentants des instituts canadiens.
- > Convenir des dates, heures et endroits où se tiendront les assemblées générales annuelles 2017, 2018 et 2019.

## ADMINISTRATION ET BUDGET

- > Adopter les états financiers vérifiés pour l'exercice terminé le 31 mars 2017.
- > Adopter le budget 2018-2019.
- > Recommander à l'assemblée générale annuelle 2017 de l'Ordre de recourir aux services de la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour la vérification des états financiers 2017-2018.
- > Recommander aux membres réunis en assemblée générale annuelle, le 21 septembre 2017, d'adopter une hausse de cotisation de 1,05% pour le renouvellement du permis d'exercice 2018-2019.
- > Modifier la résolution bancaire.
- > Autoriser le directeur général à signer une nouvelle proposition de bail.

## COMMUNICATIONS ET AFFAIRES PUBLIQUES

- > Nommer les récipiendaires des différents prix de l'Ordre.
- > Renouveler l'adhésion à la Coalition pour l'exception agricole et alimentaire.

# RAPPORT D'ACTIVITÉ DU COMITÉ EXÉCUTIF

## MANDAT

Le comité exécutif de l'Ordre des agronomes du Québec voit à l'administration des affaires courantes et exerce tous les pouvoirs que le conseil d'administration lui a délégués.

## ACTIVITÉS DE L'ANNÉE

Au cours de l'année financière 2017-2018, le comité exécutif s'est réuni à une seule reprise puisqu'il a été aboli par le conseil d'administration le 16 juin 2017 dans le cadre de la modernisation de la gouvernance de l'Ordre.

Les personnes suivantes formaient alors ce comité lors de la séance du 25 avril 2017 :

René Mongeau, agr., président  
Éric Lavoie, agr., vice-président  
Denyse Demers,  
administratrice nommée  
Richard Dessureault, agr.  
Robert Lapalme, agr.

Voici les principales résolutions adoptées.

## AFFAIRES LÉGALES ET PROFESSIONNELLES

- > Approuver les modifications au tableau des membres, dont la délivrance de 48 permis d'exercice et le retrait du permis aux personnes qui n'ont pas payé leur cotisation 2017-2018.
- > Accorder les équivalences de diplôme recommandées par le comité des équivalences.

# RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

## Au 1<sup>er</sup> avril 2017, 3 304 membres étaient inscrits au tableau de l'Ordre

- > 190 membres n'ont pas renouvelé leur demande d'inscription au tableau.
- > 3 radiations temporaires ont été imposées par le conseil de discipline.
- > 64 membres se sont réinscrits.
- > 139 nouveaux membres se sont inscrits à la suite des examens d'admission en cours d'année; de ce nombre, 13 avaient préalablement obtenu une équivalence de diplôme ou de formation, 1 est devenu membre dans le cadre de l'Entente entre le Québec et la France, soit l'*Arrangement en vue de la reconnaissance des qualifications professionnelles (ARM)* et 1 permis sur permis a été délivré en lien avec le *Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession d'agronome hors du Québec qui donne ouverture au permis de l'Ordre*.

- > 2 permis temporaires ont été délivrés et ces 2 agronomes sont devenus membres réguliers puisqu'ils ont réussi l'examen de l'Office québécois de la langue française par la suite.
- > 1 permis restrictif temporaire a été renouvelé.
- > 2 membres sont décédés.

## Ainsi, en date du 31 mars 2018, le tableau des membres de l'Ordre comprend 3 314 agronomes

Le montant de la cotisation pour 2017-2018 était de 542,04 \$, auquel s'ajoutaient la contribution de 10 \$ à Agronomes Canada, les taxes ainsi que la contribution obligatoire au financement de l'Office des professions du Québec. La date limite pour renouveler le droit de pratique était fixée au 31 mars 2018.

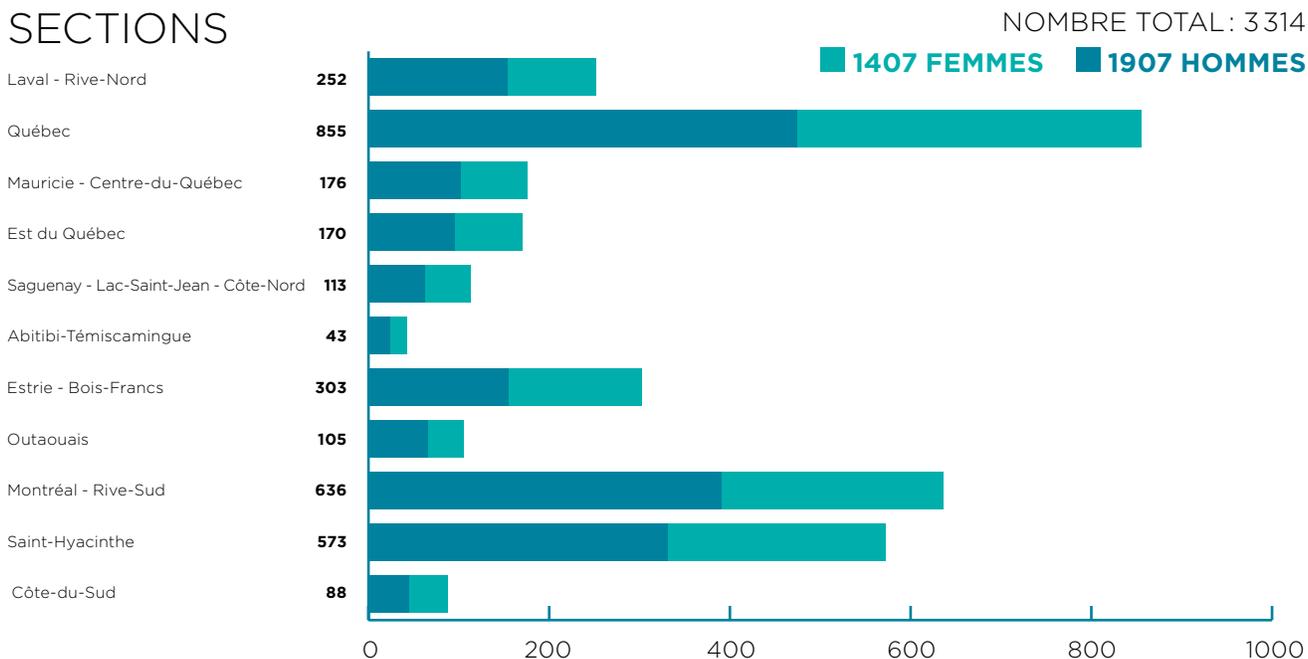
Les frais liés à une demande de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme ou d'une formation acquise hors du Québec étaient de 177,24 \$, auxquels s'ajoutaient les frais d'ouverture de dossier de 96,55 \$, ainsi que les taxes applicables.

Les frais d'inscription à l'examen d'admission à la pratique étaient de 279,85 \$, auxquels s'ajoutaient les frais d'ouverture de dossier de 96,55 \$, lorsque requis, ainsi que les taxes applicables.

CLASSE DE COTISATION	NOMBRE	MONTANT
Régulier	2 775	542,04 \$
Régulier (rabais parental)	113	180,68 \$
Régulier (nouveau membre - avril)	48	496,87 \$
Régulier (nouveau membre - permis sur permis)	1	406,53 \$
Régulier (nouveau membre - septembre)	47	271,02 \$
Régulier (nouveau membre - novembre)	43	180,68 \$
Retraité	154	180,68 \$
Invalide	10	180,68 \$
Membre à vie	123	0 \$

## RÉPARTITION DES MEMBRES PAR SECTION, SELON LE SEXE, AU 31 MARS 2018\*

### SECTIONS



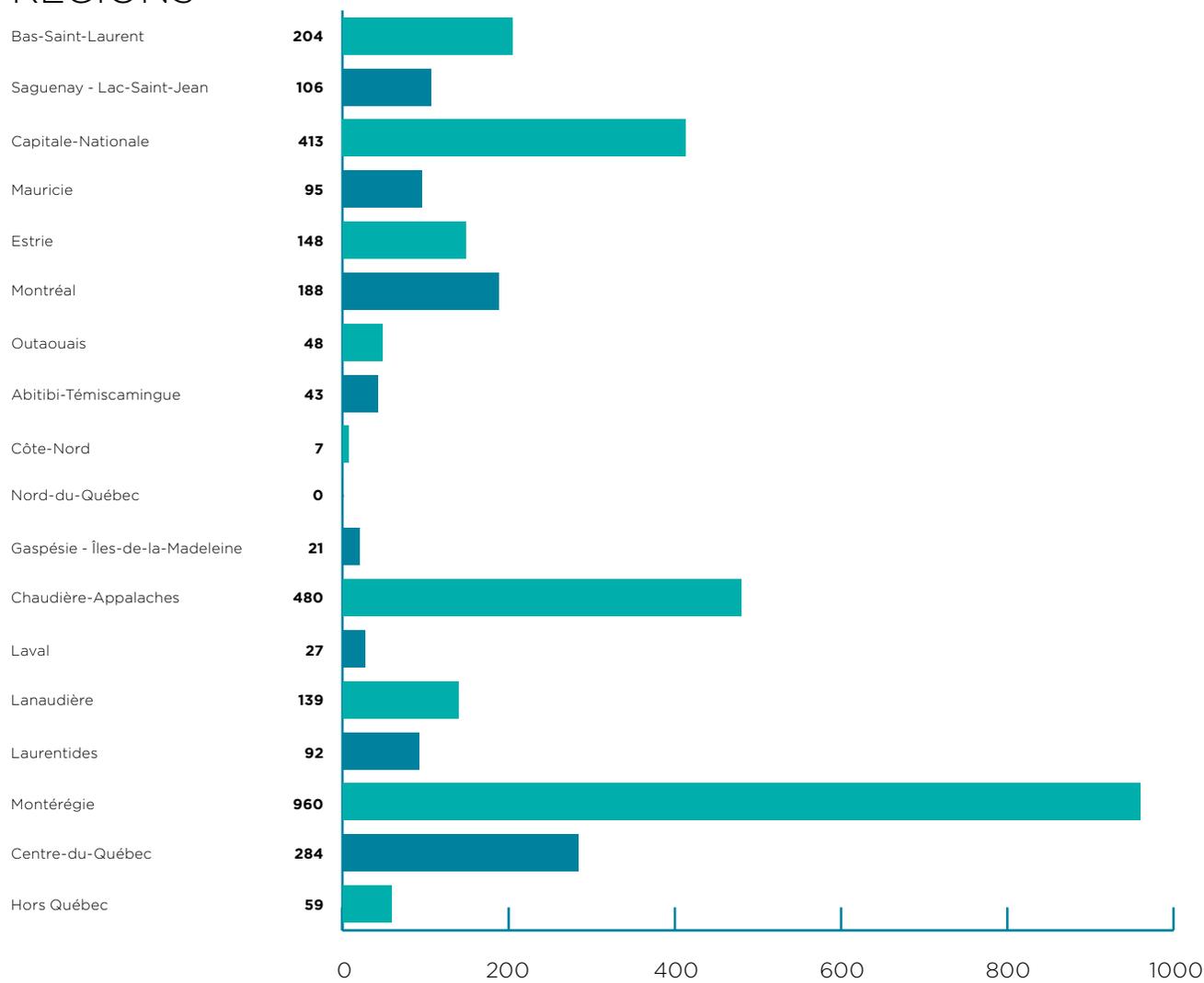
## RÉPARTITION DES MEMBRES PAR TRANCHE D'ÂGE AU 31 MARS 2018\*

### ÂGE



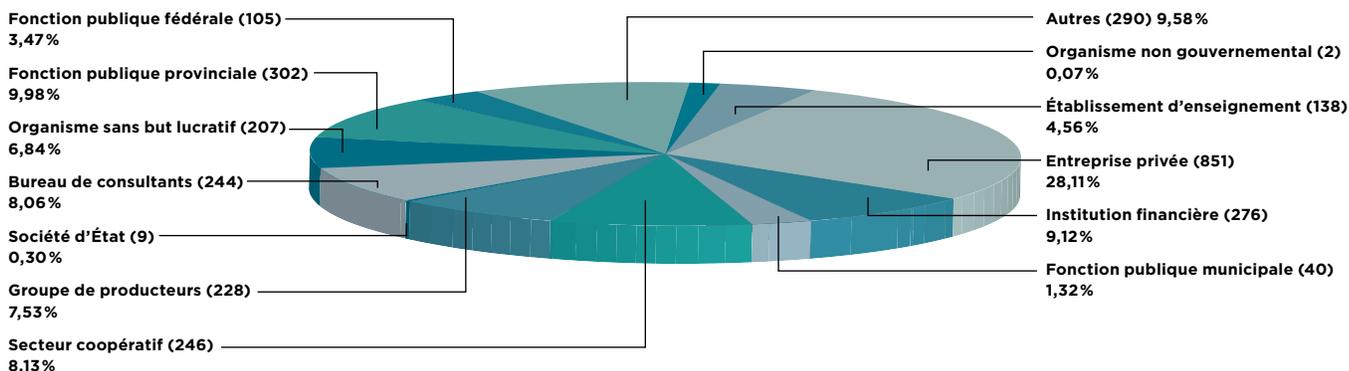
## RÉPARTITION DES MEMBRES PAR RÉGION ADMINISTRATIVE AU 31 MARS 2018\*

### RÉGIONS



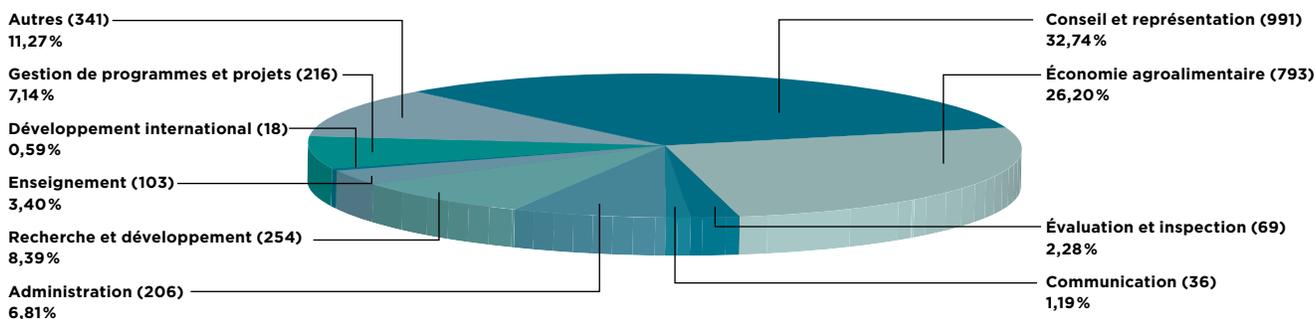
\*Ces statistiques ne comprennent pas les membres inscrits au tableau d'honneur.

## RÉPARTITION DES MEMBRES RÉGULIERS SELON LE TYPE D'EMPLOYEUR AU 31 MARS 2018



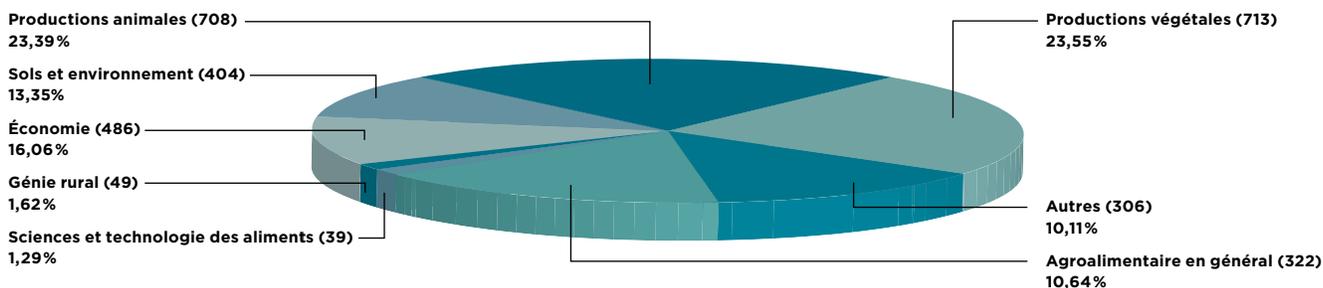
TOTAL : 3027

## RÉPARTITION DES MEMBRES RÉGULIERS SELON LEUR DOMAINE D'INTERVENTION AU 31 MARS 2018



TOTAL : 3027

## RÉPARTITION DES MEMBRES RÉGULIERS SELON LEUR CHAMP D'ACTIVITÉ AU 31 MARS 2018



TOTAL : 3027

ACTIVITÉS EN LIEN  
AVEC LE CONTRÔLE DE

*l'exercice*  
DE LA PROFESSION

# ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS

## FORMATION DES AGRONOMES

Le comité de la formation des agronomes est un comité consultatif auprès du conseil d'administration de l'Ordre. Il a pour mandat d'examiner les questions relatives à la qualité de la formation des agronomes.

Au cours de l'année 2017-2018, le comité a tenu une réunion durant laquelle il a étudié divers cours offerts par les universités Laval et McGill. À cette occasion, il a été recommandé au conseil d'administration d'ajouter les cours suivants à la *Liste des crédits agronomiques de l'Ordre*. Cette recommandation a été entérinée par les administrateurs.

### Université McGill:

- > AGEC 333 – Resource Economics (3 crédits)
- > AGEC 330 – Agricultural and Food Markets (3 crédits)
- > AGEC 491 – Research and Methodology (3 crédits)

### Université Laval:

- > AGC 2001 – Économie des ressources naturelles et de l'environnement (3 crédits)
- > AGC 2100 – Initiation à la fiscalité agricole (3 crédits)
- > AGC 3110 – Stage en agriculture tropicale (3 des 6 crédits)
- > BIO 1100 – Apidologie (3 crédits)
- > BIO 1902 – Introduction à l'analyse génétique (3 crédits)
- > BIO 2901 – Phytopathologie (3 crédits)
- > DDU 2000 – Aménagement durable du territoire (général; 1 crédit sur 3 en sciences agronomiques) (1 crédit)

- > ETH 4903 – Enjeux éthiques de l'agroalimentaire contemporain (n'inclut pas la déontologie) (3 crédits)
- > GAE 1900 – Introduction au génie rural (3 crédits)
- > GAE 3008 – Aménagement des cours d'eau et conservation des sols (3 crédits)
- > GMT 1005 – Fondements des systèmes d'information géographique (3 crédits)
- > PLG 2100 – Aménagement du paysage (3 crédits)
- > PLG 3100 – Séminaire en phytologie (3 crédits)
- > PLG 3305 – Initiation à la recherche en sciences des plantes (3 crédits)
- > SAN 1002 – Principes fondamentaux en sciences animales (3 crédits)
- > SAN 3100 – Séminaire en sciences animales (3 crédits)
- > SAN 3303 – Initiation à la recherche en sciences animales (3 crédits)
- > SLS 2200 – Bioclimatologie (3 crédits)
- > SLS 2900 – Microbiologie et biochimie des sols (3 crédits)
- > SLS 3100 – Séminaire en sols (3 crédits)
- > SLS 3400 – Initiation à la recherche en sols (3 crédits)
- > STA 1001 – Chimie des aliments (3 crédits)
- > STA 1900 – Introduction à la science des aliments (3 crédits)
- > STA 2011 – Procédés de conservation (4 crédits)
- > STA 2018 – Nouveautés dans le domaine alimentaire (3 crédits)
- > STA 2100 – Analyses physico-chimiques des aliments I (2 crédits)
- > STA 2101 – Analyses physico-chimiques des aliments II (2 crédits)
- > STA 2510 – Stage en entreprises alimentaires (6 crédits)
- > STA 3008 – Analyses microbiologiques des aliments (3 crédits)
- > STA 3510 – Stage international en entreprises alimentaires (6 crédits)

## ÉQUIVALENCE

Le comité des équivalences a pour mandat de faire appliquer les règlements sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation donnant droit au permis d'exercice de la profession d'agronome.

Le comité des équivalences s'est réuni à 5 reprises au cours de l'année 2017-2018 pour analyser 55 dossiers (22 analyses de dossiers d'équivalence de diplôme et 33 analyses de dossiers d'équivalence de formation).

Le comité a fait des recommandations au conseil d'administration sur 32 dossiers

(21 équivalences de diplôme, 8 équivalences de formation et 3 cheminements de formation). Les 21 dossiers restants sont en processus de reconnaissance d'une équivalence de formation ou de diplôme.

Il est à noter que l'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe e de l'article 94 du *Code des professions* définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

Il n'a pas non plus de règlement en application du paragraphe i de ce même article déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des certificats de

spécialistes. Il en a cependant un en application de ce même article i qui détermine les autres conditions et modalités de délivrance des permis mais qui ne fixe pas les normes d'équivalences de ces autres conditions et modalités.

De plus, l'Ordre a un règlement en application du paragraphe s de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance de permis, mais ne fixant pas les normes d'équivalence de ces autres conditions et modalités.

## DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE D'UN DIPLÔME DÉLIVRÉ PAR UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SITUÉ HORS QUÉBEC, POUR L'ANNÉE 2017-2018

	NOMBRE			
	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	EN COURS
Au Canada	0	0	0	0
Hors Canada	22	21	0	1
<b>Total</b>	<b>22</b>	<b>21</b>	<b>0</b>	<b>1</b>

**Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec, pour l'année 2017-2018** **22**

## DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION ACQUISE AU QUÉBEC ET HORS QUÉBEC PAR UNE PERSONNE QUI NE DÉTIENT PAS UN DIPLÔME REQUIS, POUR L'ANNÉE 2017-2018

	NOMBRE				
	REÇUES	ACCEPTÉES EN TOTALITÉ	ACCEPTÉES EN PARTIE	REFUSÉES	EN COURS
Du Québec	13	7*	0	0	9
Du reste du Canada	0	0	0	0	0
Hors Canada	3	1**	0	0	3
<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>12</b>

<sup>1</sup> Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes délivrés par les établissements d'enseignement hors du Québec, aux fins de la délivrance d'un permis d'agronome et Règlement sur les normes d'équivalence de formation pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des agronomes du Québec.

\*Demandes reçues: (1) 2014-2015, (1) 2015-2016, (1) 2016-2017

\*\*Demande reçue: (1) 2014-2015

**Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis** **4**

**DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION ACQUISE HORS QUÉBEC ACCEPTÉES QUI COMPORTAIENT UNE PRÉCISION SUR LA FORMATION À ACQUÉRIR INDIQUÉE PAR L'ORDRE, POUR L'ANNÉE 2017-2018**

	NOMBRE	
	AU CANADA	HORS CANADA
Cours	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0
Autres		

**DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION ACQUISE HORS QUÉBEC ACCEPTÉES EN PARTIE COMPORTANT UNE PRÉCISION SUR LA FORMATION À ACQUÉRIR INDIQUÉE PAR L'ORDRE, POUR L'ANNÉE 2017-2018**

	NOMBRE	
	AU CANADA	HORS CANADA
Cours	0	3
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et stage	0	0
Stage et examen	0	0
Cours et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0

**COMITÉ DE RÉVISION DES DÉCISIONS D'ÉQUIVALENCES**

Au cours de l'année 2017-2018, le comité a tenu une réunion au cours de laquelle une demande de révision a été étudiée. La décision du comité des équivalences a été maintenue.

## ADMISSION

Parmi les 3 sessions d'examen qui ont eu lieu au cours de l'année 2017-2018, 2 se sont tenues à Québec et 1 à Longueuil. Le taux de réussite moyen s'est élevé à 86 %, avec 140 candidats admis. Le verdict de l'examen étant la réussite ou l'échec, toutes les demandes reçues ont fait l'objet d'une décision. Parmi les 140 admis, 1 personne a obtenu un permis temporaire pour exercer la profession au Québec, le temps de réussir l'examen de français exigé en vertu de l'article 37 de la *Charte de la langue française*.

Il est à noter qu'à l'intérieur de cette cohorte, un permis régulier a été délivré à un candidat admissible en vertu de l'*Arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM)* entre la France et le Québec et un permis en vertu du *Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession d'agronome hors du Québec qui donnent ouverture au*

*permis de l'Ordre des agronomes du Québec*.

Au cours de l'année 2017-2018, l'Ordre a admis 483 nouveaux membres « candidats à la profession ». Rappelons que ce statut procure tous les avantages dont bénéficie un membre régulier, à l'exception du droit de poser des actes agronomiques et du droit de vote aux assemblées générales annuelles de l'Ordre et de ses sections régionales.

Aussi, 4 séances d'information portant sur les modalités et la préparation à l'examen d'admission se sont tenues à l'attention de tous les aspirants agronomes.

> 2 séances se sont tenues au bureau de l'Ordre pour les candidats en préparation à l'examen d'admission, soit en septembre 2017 et en mars 2018.

> 1 séance s'est tenue pour les étudiants de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'environnement (FSAE) de l'Université McGill, soit en mars 2018.

> 1 séance tenue auprès des diplômés étrangers de l'organisme montréalais Carrefour BLÉ, lequel a pour mission l'insertion en emploi de professionnels d'origine immigrante, dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

Le président de l'Ordre, l'agronome Michel Duval, a rencontré les étudiants des deux facultés d'agronomie, soit la FSAA de l'Université Laval et la FSAE de l'Université McGill au cours de l'année.

L'Ordre a été présent aux « Journées carrière » de ces deux facultés, afin d'informer les étudiants sur le processus d'admission.

TABLEAU 1 **SYNTHÈSE DES DEMANDES D'ADMISSION EN 2017-2018**

	NOMBRE DE DEMANDES	DEMANDES ACCEPTÉES	DEMANDES REFUSÉES
Candidats ayant obtenu au Québec un diplôme donnant ouverture au permis d'exercice de l'Ordre (donnant accès directement à l'examen d'admission de l'Ordre)	136	125	11
Candidats ayant obtenu dans les provinces de l'Ouest et les Territoires un diplôme donnant ouverture au permis d'exercice de l'Ordre (donnant accès directement à l'examen écrit de l'Ordre - permis sur permis)	1	1	0
Candidats ayant obtenu un diplôme en vertu d'un arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM) des qualifications	1	1	0
Candidat ayant obtenu une équivalence de l'Ordre			
a Reconnaissance fondée sur un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec (appelée « équivalence de diplôme ») (voir tableau 2)	16	9	7
b Reconnaissance fondée sur la formation globale acquise dans un établissement d'enseignement situé hors du Québec (appelée « équivalence de formation » hors Québec) (voir tableau 3)	1	1	0
c Reconnaissance fondée sur la formation globale acquise dans un établissement d'enseignement situé au Québec (appelée « équivalence de formation » au Québec) (voir tableau 3)	8	3	5
<b>TOTAL</b>	<b>163</b>	<b>140</b>	<b>23</b>

**TABLEAU 2 RECONNAISSANCE FONDÉE SUR UN DIPLÔME DÉLIVRÉ PAR UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT (APPELÉE « ÉQUIVALENCE DE DIPLÔME »), SELON LE LIEU DE L'ÉTABLISSEMENT, EN 2017-2018**

LIEU DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT AYANT DÉLIVRÉ LE DIPLÔME RECONNU ÉQUIVALENT	NOMBRE DE DEMANDES	DEMANDES ACCEPTÉES	DEMANDES REFUSÉES
Québec	0	0	0
Ontario	0	0	0
Provinces de l'Atlantique	0	0	0
Provinces de l'Ouest et les Territoires	0	0	0
<b>Total hors Québec, mais au Canada</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
France	2	2	0
Union européenne (sans la France)	1	1	0
États-Unis	0	0	0
Reste de l'Amérique, en Asie, en Afrique ou en Océanie	13	6	7
<b>Total hors Canada</b>	<b>16</b>	<b>9</b>	<b>7</b>
<b>TOTAL</b>	<b>16</b>	<b>9</b>	<b>7</b>

**TABLEAU 3 RECONNAISSANCE FONDÉE SUR LA FORMATION GLOBALE ACQUISE DANS UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT (APPELÉE « ÉQUIVALENCE DE FORMATION »), SELON LE LIEU DE L'ÉTABLISSEMENT, EN 2017-2018**

LIEU DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT AYANT DÉLIVRÉ LA FORMATION GLOBALE RECONNUE ÉQUIVALENTE	NOMBRE DE DEMANDES	DEMANDES ACCEPTÉES	DEMANDES REFUSÉES
<b>Québec</b>	<b>8</b>	<b>3</b>	<b>5</b>
Ontario	0	0	0
Provinces de l'Atlantique	0	0	0
Provinces de l'Ouest et les Territoires	0	0	0
<b>Total hors Québec, mais au Canada</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
France	0	0	0
Reste de l'Union européenne	0	0	0
États-Unis	0	0	0
Reste de l'Amérique, en Asie, en Afrique ou en Océanie	1	1	0
<b>Total hors Canada</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>

**TABLEAU 4 DEMANDES FONDÉES SUR LA DÉTENTION D'UNE AUTORISATION LÉGALE D'EXERCER LA PROFESSION HORS DU QUÉBEC ET, S'IL Y A LIEU, SUR LE FAIT D'AVOIR SATISFAIT AUX AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS**

LIEU OÙ ÉTÉ OBTENUE L'AUTORISATION LÉGALE D'EXERCER LA PROFESSION		NOMBRE			REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
		REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	
Canada (règlement pris en vertu de 94 q)	en Ontario	0	0	0	0
	dans les provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
	dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	0	0	0	0
	Total hors du Québec, mais au Canada	0	0	0	0
UE	en France (règlement pris en vertu de 93 c2)	0	0	0	0
	dans le reste de l'Union européenne	0	0	0	0
Ailleurs	aux États-Unis	0	0	0	0
	dans le reste de l'Amérique ; en Asie ; en Afrique ou en Océanie	0	0	0	0
	Total hors du Canada	0	0	0	0

**TABLEAU 5 DEMANDES DE DÉLIVRANCE DE PERMIS TEMPORAIRES, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX**

LIEU OÙ ÉTÉ OBTENUE L'AUTORISATION LÉGALE D'EXERCER LA PROFESSION	NOMBRE			REÇUES QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	
de permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	2	2	0	0
de permis temporaire en vertu de l'article 41 du Code des professions	0	0	0	0
de permis restrictif temporaire fondées sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1° de l'article 42.1 du Code des professions	1	1	0	
de permis restrictif temporaire fondées sur une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec ou sur un permis spécial en vertu du paragraphe 2° de l'article 42.1 du Code des professions, s'il y a lieu	0	0	0	0
de permis spécial en vertu de l'article 42.2 du Code des professions, s'il y a lieu	0	0	0	0
de permis de mêmes types en vertu de lois particulières, s'il y a lieu (précisez)			0	

# ACTIVITÉS RELATIVES À LA GARANTIE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

## ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DES AGRONOMES

Au cours de l'année financière 2017-2018, l'entente conclue entre l'Ordre et La Capitale assurances générales inc. a couvert le risque d'assurance responsabilité professionnelle. Cette entente bénéficie aux 640 agronomes qui ont choisi d'être assurés par cette firme, dont 226 exercent à leur compte.

L'Ordre a convenu, avec l'assureur, d'un contrat qui établit un régime d'assurance responsabilité professionnelle conforme aux conditions prescrites par le *Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des agronomes*, et dont la couverture est d'un montant maximal de 1 000 000 \$ par sinistre et jusqu'à 3 000 000 \$ pour l'ensemble des sinistres. Cependant, les agronomes concernés n'ont pas l'obligation de souscrire au programme parrainé par l'Ordre. Ils peuvent aussi s'adresser à d'autres assureurs, à condition de satisfaire aux conditions du règlement.

Voici la répartition des membres inscrits à la fin de l'exercice, ainsi que le montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie :

**Annexe I** – Preuve d'assurance : 647 agronomes ont souscrit à une assurance responsabilité professionnelle de 1 000 000 \$ par sinistre et de 3 000 000 \$ pour l'ensemble des sinistres auprès de La Capitale ou d'autres assureurs.

**Annexe II** – Déclaration de l'employeur : 1 204 agronomes ont déclaré, aux fins du *Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des agronomes*, que leur employeur se porte garant, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de toute faute ou négligence commises par l'agronome à leur emploi dans l'exercice de ses fonctions.

**Annexe III** – Demande d'exemption : 1 467 agronomes ont demandé à être exemptés de l'obligation de maintenir en vigueur un contrat d'assurance responsabilité professionnelle comme prévu par l'article 1 du *Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des agronomes* et ont affirmé solennellement qu'ils répondent à l'une ou l'autre des conditions suivantes :

> 1 028 agronomes sont inscrits au tableau de l'Ordre, mais ne posent en aucune circonstance l'un des actes mentionnés à l'article 24 de la *Loi sur les agronomes* (L.R.Q., c.-12);

- > 274 agronomes sont au service exclusif du gouvernement du Québec et nommés ou rémunérés suivant la *Loi sur la fonction publique* (L.R.Q., c. F-3.1.1);
- > 36 agronomes sont au service exclusif d'un organisme dont le gouvernement, ou l'un de ses ministres, nomme la majorité des membres, et dont la loi ordonne que le personnel soit nommé ou rémunéré suivant la *Loi sur la fonction publique* (L.R.Q., c. F-3.1), ou dont le fonds social fait partie du domaine public ou d'un organisme mandataire du gouvernement et désigné comme tel dans la loi;
- > Aucun agronome n'est au service exclusif de l'Assemblée nationale du Québec, ou d'un organisme dont celle-ci nomme les membres, ou d'une personne qu'elle désigne pour exercer une fonction qui en relève, ou n'est lui-même une telle personne;
- > Aucun agronome n'est au service exclusif du cabinet du lieutenant-gouverneur visé à l'article 2.1 de la *Loi sur l'exécutif* (L.R.Q., c. E-18), d'un cabinet de ministre visé à l'article 11.5 de cette même loi ou d'un cabinet d'une personne visée à l'article 124.1 de la *Loi sur l'Assemblée nationale* (L.R.Q., c. A 23.1);

> 95 agronomes sont au service exclusif du Parlement fédéral du Canada, de la « fonction publique » au sens de l'article 2 de la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique* (L.R.C. 1985, c. P 35), des « Forces canadiennes » au sens de l'article 14 de la *Loi sur la défense nationale* (L.R.C. 1986, c. N-5) ou d'une « Société d'État » au sens de l'article 83 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (L.R.C. 1985, c. F-11) et mentionnée dans les annexes de cette loi;

> 34 agronomes sont inscrits au tableau de l'Ordre et posent les actes mentionnés à l'article 24 de la *Loi sur les agronomes* (L.R.Q. c. A-12) exclusivement à l'extérieur du Québec.

Par ailleurs, le *Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des agronomes*, en application du paragraphe d de l'article 93 du *Code des professions* ne prévoit pas de classes de membres.

## EXERCICE EN SOCIÉTÉ

Depuis le 31 décembre 2015, les membres de l'Ordre sont autorisés à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée ou d'une société par actions.

Au 31 mars 2018, 41 agronomes qui exercent en société par actions ont rempli leurs obligations en vertu de ce règlement.

Il est à noter que l'Ordre ne prévoit pas de montant de garantie différent lorsque le membre exerce seul.

## RÉPARTITION DES MEMBRES EXERÇANT EN SOCIÉTÉ INSCRITS À LA FIN DE LA PÉRIODE 2017-2018 ET MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE SELON LE MOYEN DE GARANTIE DE LA SOCIÉTÉ

MOYEN DE GARANTIE	NOMBRE DE MEMBRES	MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE	
		PAR SINISTRE	POUR L'ENSEMBLE DES SINISTRES
Obligation de détenir une assurance responsabilité professionnelle pour les sociétés concernant les fautes commises par l'agronome qui exerce au sein de la société	41	1 000 000	3 000 000
Si la société est détenue par plus de 3 agronomes	0	1 000 000	4 000 000

## FONDS D'INDEMNISATION

L'Ordre n'a pas de règlement sur la comptabilité en fidéicommiss de ses membres en application de l'article 89 du *Code des professions*.

# ACTIVITÉS RELATIVES À LA FORMATION CONTINUE

## FORMATION CONTINUE

L'Ordre des agronomes du Québec n'a pas de règlement sur la formation continue obligatoire en application du paragraphe o de l'article 94 du *Code des professions*. Toutefois, l'Ordre possède une *Politique de formation continue*, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2017 et valide jusqu'au 31 mars 2019. Chaque agronome a le devoir de respecter la politique et doit satisfaire aux exigences de la politique relative au nombre d'heures d'activités de formation continue adressées à l'agronome, soit 40 heures sur une période de 2 années. Parmi ces 40 heures, 25 heures doivent être rattachées aux domaines de l'agronomie. Par ailleurs, les personnes qui se réinscrivent au tableau de l'Ordre après une absence de 2 années consécutives

doivent réaliser 60 heures d'activités de formation continue sur une période de 2 années et déposer un plan de formation décrivant les activités de formation au secrétaire de l'Ordre.

La *Politique de formation continue*, le guide d'accréditation et les formulaires requis pour toute demande d'accréditation, ainsi que la liste de toutes les activités de formation continue accréditées sont disponibles sur le site Web de l'Ordre à l'adresse suivante: <https://oaq.qc.ca/membres/formation-continue/>

L'année 2017 a marqué le début du projet d'établissement de la plateforme de formation continue de l'Ordre. Dès l'automne 2018, la plateforme permettra non seulement aux agronomes formés hors Québec de suivre

un programme de formation visant à les familiariser avec les particularités de l'agriculture québécoise et de la pratique de la profession agronomique au Québec, mais elle permettra aussi à tous les agronomes de suivre des capsules de formation continue leur permettant de parfaire leurs compétences.

Les membres du comité de formation continue se sont réunis une fois durant l'année financière 2017-2018 pour réaliser le mandat du conseil d'administration de l'Ordre.

Par ailleurs, l'Ordre a accrédité quelque 82 activités de formation continue données par différents partenaires, conformément aux normes en vigueur et qui sont décrites dans le guide d'accréditation.

## LE TABLEAU CI-DESSOUS PRÉSENTE UNIQUEMENT LES ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE ORGANISÉES PAR L'ORDRE EN 2017-2018

NOM DE L'ACTIVITÉ	NOMBRE D'HEURES	NOMBRE DE MEMBRES QUI L'ONT SUIVIE
Préparation à l'inspection professionnelle (capsule vidéo et présentation)	1	102
Congrès 2017 - Action et Leadership: Journée scientifique (rencontre avec les chercheurs, 21 septembre 2017, en salle)	4.5	249
Congrès 2017 - Action et Leadership: Journée scientifique et professionnelle (conférences du 22 septembre 2017, webconférence et en salle)	4,5	259
Outils d'accompagnement en phytoprotection et réduction du risque (27 février 2018) Joliette	5.5	26
Outils d'accompagnement en phytoprotection et réduction du risque (13 mars 2018) Drummondville	5.5	71
Outils d'accompagnement en phytoprotection et réduction du risque (15 mars 2018) Saint-Hyacinthe	5.5	77
Outils d'accompagnement en phytoprotection et réduction du risque (27 mars 2018) Lévis	5.5	61
Outils d'accompagnement en phytoprotection et réduction du risque (29 mars 2018) Rimouski	5.5	18

# ACTIVITÉS RELATIVES À L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

## INSPECTION PROFESSIONNELLE

Le comité d'inspection professionnelle (CIP) a le mandat d'assurer la surveillance de la pratique de la profession selon le programme de surveillance générale publié par le conseil d'administration dans l'édition du 27 septembre 2017 de l'*Agro Express*.

## PROGRAMME 2017-2018 DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

1. Au moins 135 agronomes seront sélectionnés par le comité d'inspection professionnelle (CIP) pour être inspectés en 2017-2018, dont au moins 105 feront l'objet d'une visite par un inspecteur de l'Ordre.

### La sélection des agronomes sera effectuée selon un des critères suivants :

- > être membre régulier et ne pas avoir été inspecté depuis 2012 pour les inspections individuelles;
- > produire, modifier, faire le suivi ou analyser des programmes alimentaires ou des recommandations en conduite d'élevage ou en surveiller la prestation;
- > donner ou analyser des conseils associés à l'économie, la gestion ou le financement agricoles, en surveiller la prestation;
- > produire, modifier ou en surveiller la production ou analyser des plans de fertilisation, des plans

agroenvironnementaux de fertilisation (PAEF), des plans agroenvironnementaux de recyclage (PAER) ou des bilans de phosphore;

- > réaliser, surveiller ou analyser des actes agronomiques en aménagement et conservation des sols;
- > donner des conseils associés à la vente d'intrants (productions végétales ou productions animales);
- > donner des conseils ou des recommandations d'application ou d'achat de produits phytosanitaires en production végétale (phytoprotection).

2. Tous les agronomes admis au cours de l'année 2016-2017 recevront un questionnaire intitulé *Questionnaire sur la pratique professionnelle en agronomie*, qui porte sur l'ensemble de la réglementation de l'Ordre. Tout agronome qui ne retournera pas son document dûment complété au comité d'inspection professionnelle ainsi que celui qui n'atteindra pas le seuil de passage de 70% recevra la visite d'un inspecteur de l'Ordre, lequel s'assurera de son professionnalisme et de sa compétence.

## INTERVENTIONS DU CIP

En conformité avec le programme 2017-2018 de surveillance générale du CIP, 262 questionnaires préparatoires à l'inspection professionnelle ont été envoyés, incluant les 27 membres qui ne posent pas d'actes agronomiques, ainsi que les 11 membres qui ont procédé à leur réinscription au tableau de l'Ordre. Par la suite,

le CIP a dressé 259 rapports de vérification et a procédé à 102 visites régulières d'inspection dans les domaines agronomiques suivants :

- A.** Agroenvironnement et régie de la production végétale;
- B.** Régie de la production animale;
- C.** Économie, gestion et financement agricoles;
- D.** Conservation et aménagement des sols;
- E.** Phytoprotection.

Les statistiques détaillées pour chacun de ces domaines apparaissent dans les pages suivantes de ce rapport. Par ailleurs, 4 membres ont fait l'objet d'inspections particulières.

Le comité, formé de 7 agronomes, a tenu 7 réunions au cours desquelles des décisions ont été prises afin d'aider l'agronome ayant fait l'objet d'une intervention du CIP (vérification, inspection particulière, audition) à améliorer sa pratique, dans un esprit de protection du public.

Ainsi, l'objectif fixé du programme de surveillance générale a été réalisé comme prévu (voir tableau ci-dessous). En outre, conformément à l'article 6.11 du *Règlement sur la procédure du comité d'inspection professionnelle des agronomes*, le comité d'inspection professionnelle a transmis ses recommandations au conseil d'administration à la suite d'inspections particulières.

## VISITES D'INSPECTION REGROUPÉES

La formule des visites regroupées a été renouvelée une fois de plus cette année. Au total,

6 groupes, pour un total de 36 agronomes, ont été rencontrés par des inspecteurs représentant 6 employeurs différents dans 3 champs d'activités, soit : la production végétale, la production animale ainsi que la gestion et le financement. Cette formule a permis d'échanger sur les procédures communes (tenue de dossiers, utilisation adéquate de logiciels, etc.) entre agronomes travaillant chez un même employeur. Le CIP a, en outre, recommandé de continuer à effectuer des visites selon cette approche.

### **Principaux constats de l'inspection professionnelle**

Cette année, la campagne d'inspection professionnelle a couvert 5 champs d'activité de la pratique professionnelle.

Le nombre d'inspections professionnelles a globalement suivi la même tendance haussière que les années précédentes. Le nombre d'inspections particulières et d'auditions est quant à lui comparable à l'année précédente.

Les principaux constats du comité d'inspection professionnelle, par champ d'activité, se résument comme suit :

#### **Agroenvironnement et régie de la production végétale**

Une nette amélioration dans la compétence des agronomes a été observée concernant la réalisation des plans agroenvironnementaux de fertilisation (PAEF) comparativement aux années 2009, 2010 et 2011. En ce qui concerne les agronomes œuvrant dans la vente d'intrants, les principaux manquements observés sont liés à la tenue du dossier et au respect partiel des recommandations liées au PAEF.

#### **Phytoprotection**

L'année 2017-2018 fut la première année d'inspection en phytoprotection. Le règlement modifiant le *Code de gestion des pesticides*, ainsi que le règlement

modifiant le *Règlement sur les permis et les certificats pour la vente et l'utilisation des pesticides*, sont entrés en vigueur le 7 février 2018. Aussi, l'obligation de prescription et de justifications agronomiques est effective pour la saison de croissance 2018 pour l'atrazine, et à partir de la saison de croissance 2019 pour les 4 autres matières actives. Cette première année fut donc une campagne de sensibilisation aux éléments qui figurent dans la *Grille de référence de l'Ordre sur l'élaboration d'un plan de phytoprotection ou d'une recommandation ponctuelle*. Elle a concerné 12 agronomes œuvrant dans le domaine de la phytoprotection, couvrant les domaines de la vente d'intrants et de conseils aux producteurs, aussi bien en grandes cultures qu'en productions maraîchères et fruitières.

#### **Régie de la production animale**

Dans le domaine de la production animale, la tenue de dossiers est un élément préoccupant. Il importe de pouvoir retracer dans le dossier écrit ou électronique toutes les phases de l'acte agronomique, incluant les motifs de la consultation (ou mandat), une description des services rendus, les recommandations faites au client ainsi que les annotations et autres documents relatifs aux services professionnels rendus. Nous avons noté dans la dernière campagne une nette amélioration chez les nouveaux agronomes, qui ont moins de 5 ans de pratique.

Parmi les constats observés dans ce champ d'activité, l'un d'eux concerne les agronomes qui œuvrent dans le domaine de la vente d'intrants ou du suivi de fermes corporatives. Plusieurs d'entre eux ont la perception qu'ils ne posent pas d'actes agronomiques, alors que dans les faits, ils le font. La *Grille de référence de l'Ordre des agronomes du Québec concernant les actes posés en production*

*animale* est un bon guide à utiliser pour confirmer le fait qu'un agronome pose ou non des actes agronomiques.

L'absence de procédures écrites concernant la surveillance par l'agronome des actes agronomiques posés par des technologues a été fréquemment observée et des correctifs ont été apportés à la suite de l'inspection.

#### **Économie, gestion et financement agricoles**

Dans le domaine de la gestion, les dossiers sont généralement complets et bien documentés. Occasionnellement, certains dossiers ne contiennent pas de recommandations, se limitant ainsi à identifier les alternatives possibles. Le très bon niveau général de qualité observé permettra de mettre l'emphase sur les dossiers de financement.

Dans le domaine du financement, l'analyse financière surpasse de beaucoup l'analyse technico-économique, laquelle demeure insuffisante au regard de l'acte agronomique posé par le professionnel. Par conséquent, le diagnostic identifie minimalement les résultats techniques et technico-économiques et peu de commentaires sont rédigés sur les forces et les faiblesses, limitant ainsi l'analyse des risques associés à l'entreprise.

À la suite de ces constats récurrents au cours des dernières années, une vérification spécifique sera effectuée pour tous les dossiers en financement agricole lors de la prochaine campagne d'inspection. Il sera important d'identifier la nature de la contribution de l'agronome, du directeur de compte ou de l'analyste financier à l'égard de la compréhension et/ou conscientisation de la position financière de son client ainsi que du projet soumis, et ce, afin d'établir, le cas échéant, toute correspondance avec l'acte agronomique.

## APERÇU DÉTAILLÉ DES TRAVAUX EFFECTUÉS AU COURS DE L'ANNÉE 2017-2018

	CHAMPS D'ACTIVITÉ					TOTAL
	A	B	C	D	E	
<b>INSPECTION PROFESSIONNELLE</b>						
Membres ayant fait l'objet d'une visite régulière d'inspection	33	33	21	3	12	102
Analyse de dossiers transmis par la poste	4	0	3	0	0	7
Questionnaires préparatoires à l'inspection professionnelle						262
Formulaires ou questionnaires retournés au CIP						252
Justifications reçues pour formulaires ou questionnaires non retournés, acceptées par le CIP						10
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite						102
Rapports de vérification dressés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire						157
Membres ayant fait l'objet d'une inspection particulière	3	0	1	0	0	4
Rapports d'inspection dressés	3	0	1	0	0	4
<b>AUDITION DEVANT LE CIP</b>						
Membres ayant fait l'objet d'une audition	1	0	0	0	0	1

## RECOMMANDATIONS DE L'ANNÉE 2017-2018 DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'OBLIGER UN MEMBRE À COMPLÉTER AVEC SUCCÈS :

	CHAMPS D'ACTIVITÉ					TOTAL
	A	B	C	D	E	
<b>INSPECTION PROFESSIONNELLE</b>						
un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0	0	0	0	0
un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0	0	0	0	0
un stage avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0	0	0	0	0
un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	1	0	0	0	0	1
un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0	0	0	0	0
un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0	0	0	0	0
un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0	0	0	0	0
un stage et un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0	0	0	0	0
un stage et un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0	0	0	0	0

## DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

	NOMBRE
APPROUVANT, en totalité, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	5
REJETANT, en totalité ou en partie, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0
<b>Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au syndic</b> (en application du cinquième alinéa de l'article 112 du <i>Code des professions</i> )	3

- A.** Agroenvironnement et régie de la production végétale;  
**B.** Régie de la production animale;  
**C.** Économie, gestion et financement agricoles;  
**D.** Conservation et aménagement des sols;  
**E.** Phytoprotection.

# ACTIVITÉS RELATIVES À LA DISCIPLINE

## RAPPORT DU BUREAU DU SYNDIC

### Le bureau du syndic

Syndic:  
Bruno Breton, agr.,  
jusqu'au 27 septembre 2017

Syndic adjoint:  
Yvon Caron, agr.,  
jusqu'au 27 septembre 2017 puis  
nommé syndic par intérim à  
compter du 29 septembre 2017

Syndique adjointe  
Marie-Claude Émond, agr.,  
à compter du 12 mars 2018

Syndic adjoint  
Éric Lavoie, agr.,  
à compter du 12 mars 2018

Syndic *ad hoc*  
Daniel Lussier, agr.

Soutien administratif:  
Josée Vaillancourt

### Mandat

Le rôle du syndic est décrit comme suit à l'article 122 du *Code des professions*: «Le syndic et les syndics adjoints peuvent, à la suite d'une information à l'effet qu'un professionnel ait commis une infraction à son code de déontologie, faire une enquête à ce sujet et exiger qu'on leur fournisse tout renseignement et tout document relatif à cette enquête». Si cette enquête démontre qu'une infraction a été commise, une plainte pourra être portée devant le conseil de discipline de l'Ordre.

De plus, le *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des agronomes* prévoit qu'«un client qui a un différend avec un agronome sur le montant d'un compte non acquitté pour services professionnels, qui à cette date ne constitue pas l'objet d'une demande en justice doit, avant de demander l'arbitrage, requérir la conciliation du syndic [...]».

Rappelons que, pour leurs enquêtes, les syndics travaillent dans la confidentialité la plus stricte et qu'en vertu du *Code des professions* «Le Conseil d'administration doit prendre les mesures visant à préserver en tout temps l'indépendance du bureau du syndic dans l'exercice des fonctions des personnes qui le composent».

### Principales activités de l'année

Ci-dessous le résumé des principales activités de l'année 2017-2018:

- > En début d'année, soit au 1<sup>er</sup> avril 2017, 16 enquêtes ouvertes les années précédentes étaient encore en cours.
- > 16 nouvelles enquêtes furent entreprises et 10 dossiers demeuraient ouverts au 31 mars 2018; les enquêtes se poursuivent.
- > Dans la majorité des enquêtes, le syndic et le syndic adjoint ont relevé des éléments pour lesquels des avertissements et des recommandations aux agronomes concernés ont été transmis dans le but d'éviter que des situations semblables ne se répètent.
- > Au cours de l'année, M. Bruno Breton, agronome, a quitté ses fonctions de syndic après plus de 7 années de loyaux services pour la protection du public. Un syndic par intérim et deux syndics adjoints ont été nommés.
- > Enfin, le syndic présente régulièrement aux administrateurs l'état de la situation administrative du bureau du syndic.

Le tableau de la page suivante présente le bilan des activités du bureau du syndic pour l'année 2017-2018.

## DOSSIERS TRAITÉS PAR LE BUREAU DU SYNDIC EN 2017-2018

	NOMBRE
Dossiers ouverts durant la période	16
Total de membres visés par ces dossiers	15
Dossiers réglés par la conciliation du syndic	0
Dossiers demeurant ouverts à la fin de la période	10

## DÉCISIONS

	NOMBRE
de porter plainte	0
de ne pas porter plainte	19

## CONSEIL D'ARBITRAGE DES COMPTES

Conformément au *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des agronomes*, un client peut, dans les 30 jours suivant la réception d'un rapport de conciliation, demander l'arbitrage du compte en transmettant, par courrier recommandé ou certifié, au secrétaire de l'Ordre, le formulaire prévu à cet effet. Le conseil d'administration nomme annuellement les agronomes du comité de conciliation et d'arbitrage des comptes qui auraient pour mandat d'étudier les demandes transmises à cet effet.

Au cours de l'année 2017-2018, le bureau du syndic n'a traité aucune demande de conciliation de compte d'honoraires entre un agronome et son client.



Le syndic par intérim,  
**Yvon Caron**, agronome

## CONSEIL DE DISCIPLINE

Présidents:

M<sup>e</sup> Myriam Giroux-Del Zotto

M<sup>e</sup> Lyne Lavergne

M<sup>e</sup> Jean-Guy Légaré

M<sup>e</sup> Daniel Y. Lord

Le conseil de discipline est saisi de toute plainte déposée contre un agronome (ou une personne qui était agronome au moment des faits reprochés) pour une

infraction aux dispositions du *Code des professions*, de la *Loi sur les agronomes* ou des règlements adoptés conformément à ces lois.

Le conseil de discipline est formé d'agronomes nommés par le conseil d'administration et d'un président nommé par la présidente en chef du Bureau des présidents de discipline des ordres professionnels. Le secrétaire du conseil de discipline désigne, pour chaque cause, les agronomes qui y siègent.

Le Tribunal des professions entend les appels des décisions rendues par les conseils de discipline des ordres.

Les tableaux suivants résument les activités de 2017-2018.

<b>NOMBRE DES MEMBRES</b>	<b>16</b>
Les membres suivants ont siégé en 2017-2018: Yvan Beaudin, agr. Jacques R. Forget, agr. Jacques Goulet, agr. Julien Guay, agr. Donald Hains, agr.	
<b>NOMBRE D'AUDIENCES DU CONSEIL</b>	<b>6</b>

**PLAINTES DONT L'AUDIENCE EST COMPLÉTÉE PAR LE CONSEIL\***

NATURE DE LA PLAINTE	NOMBRE	
	PORTÉES PAR LE SYNDIC OU LE SYNDIC ADJOINT	PORTÉES PAR TOUTE AUTRE PERSONNE
A omis ou négligé de répondre aux correspondances de l'inspection professionnelle et du syndic; A omis d'aviser le secrétaire de son changement d'adresse dans les 30 jours.	1	0
A commis des actes dérogatoires à l'honneur ou à la dignité de la profession en : - inscrivant une date antérieure à la date réelle de signature d'un document; - négligeant de respecter les règles de l'art et les normes de pratique généralement reconnues dans l'élaboration de propositions de services et de projets d'essais préliminaires; - omettant d'inscrire les résultats obtenus.	1	0
A commis des actes dérogatoires à l'honneur ou à la dignité de la profession en : - omettant de respecter les règles de l'art et les normes de pratique généralement reconnues dans l'élaboration de plans agroenvironnementaux; - exprimant des avis et des conseils contradictoires ou incomplets dans ces plans agroenvironnementaux; - négligeant d'exercer la surveillance nécessaire auprès de la technicienne agricole avec laquelle il travaillait pour ces plans.	1	0
A commis des actes dérogatoires à l'honneur ou à la dignité de la profession en : - complétant un rapport agronomique contenant des affirmations ne pouvant être soutenues sur le plan scientifique; - complétant un rapport agronomique incomplet; - acceptant d'être présenté comme l'auteur d'un rapport alors que sa contribution s'est limitée à une modification sur une page de ce rapport.	1	0
A commis des actes dérogatoires à l'honneur ou à la dignité de la profession en : - signant le nom d'autres personnes sur différents documents; - entravant le travail du syndic par des réticences et de fausses déclarations.	1	0
A commis des actes dérogatoires à l'honneur ou à la dignité de la profession en : - rendant des avis incomplets; - signant des PAEFs et des mises à jour de PAEFs qui n'avaient pas été préparés sous sa direction ou sa surveillance; - ne sauvegardant pas son indépendance professionnelle; - omettant de fournir les explications nécessaires à la compréhension et à l'appréciation des PAEFs; - omettant d'informer l'Ordre de l'exercice illégal de la profession de personnes et en collaborant avec elles; - faisant exécuter du travail par des personnes en omettant de les former, de les superviser et de réviser leur travail.		

\* Dans le contexte de ce tableau, le mot « plainte » réfère à un chef d'infraction contenu à la plainte au sens du Code des professions.

## DÉCISIONS DU CONSEIL

	NOMBRE
autorisant le retrait de la plainte	0
rejetant la plainte	0
acquittant l'intimé	0
déclarant l'intimé coupable	0
acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable	0
déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	4
imposant une sanction	1
toute autre décision	0

## SANCTIONS IMPOSÉES PAR LE CONSEIL

NATURE DE LA SANCTION	NOMBRE
Radiation temporaire et amendes	3
Radiation temporaire	0
Amendes	1

## RECOMMANDATIONS DU CONSEIL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIVES À CES RECOMMANDATIONS

NATURE DE LA RECOMMANDATION OU DE LA DÉCISION	NOMBRE	
	PORTÉES PAR LE SYNDIC OU LE SYNDIC ADJOINT	DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIVES AUX RECOMMANDATIONS DU CONSEIL
	0	0

<b>NOMBRE DE DÉCISIONS DU CONSEIL RENDUES DANS LES 90 JOURS DE LA PRISE EN DÉLIBÉRÉ</b>	<b>5</b>
---	----------

## TRIBUNAL DES PROFESSIONS

NATURE DE LA SANCTION	NOMBRE
Décisions sur la culpabilité ou sur la sanction portées en appel au Tribunal des professions	0
Appels sur la culpabilité ou sur la sanction dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions	0
Décisions rendues par le Tribunal des professions	0

## COMITÉ DE RÉVISION (DES DÉCISIONS DU SYNDIC)

### Mandat du comité

À la requête du demandeur d'enquête, le comité de révision donne son avis sur la décision du syndic de ne pas porter plainte contre un agronome.

### MEMBRES

	NOMBRE
Total des personnes nommées par le conseil d'administration	4
Personnes nommées parmi les administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec ou parmi les personnes dont le nom figure sur une liste que l'Office peut dresser à cette fin	2

### Activités de l'année

Les tableaux suivants détaillent les activités du comité de révision au cours de l'année 2017-2018:

<b>NOMBRE DE RÉUNIONS</b>	<b>0</b>
---------------------------	----------

### DEMANDES D'AVIS

	NOMBRE
reçues	0
présentées hors délai	0

### AVIS RENDUS

	NOMBRE
concluant qu'il n'y a pas lieu de porter plainte devant le conseil de discipline	0
suggérant à un syndic de compléter son enquête et de rendre par la suite une nouvelle décision quant à l'opportunité de porter plainte	0
concluant qu'il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et suggérant la nomination d'un syndic <i>ad hoc</i> qui, après enquête le cas échéant, prend la décision de porter plainte ou non	0
suggérant à un syndic de référer le dossier au comité d'inspection professionnelle	0

# ACTIVITÉS RELATIVES À L'EXERCICE ILLÉGAL DE L'AGRONOMIE ET À L'USURPATION DU TITRE D'AGRONOME

Toute personne peut porter plainte à l'Ordre si elle croit qu'une personne qui n'est pas agronome a posé un acte réservé aux membres de l'Ordre ou a utilisé un titre permettant de croire qu'elle est agronome.

Au cours du dernier mandat, une enquête a été menée pour exercice illégal. Elle n'a pas mené à une poursuite. Aucun jugement n'a été rendu.



RAPPORT DES

*sections*

RÉGIONALES

# ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

## MEMBRES DU CONSEIL 2017-2018

Président:  
Richard Dessureault, agr.

Vice-président:  
Haithem Limam, agr.

Secrétaire:  
Mathieu Laplante, agr.

Trésorière:  
France Carrière, agr.

Conseillers:  
Daniel Carle, agr.  
Darquise Froment, agr.  
Pierre Gauthier, agr.

## ACTIVITÉS DE LA SECTION

Le secteur de l'agroalimentaire de l'Abitibi-Témiscamingue a subi des transformations majeures au cours des dix dernières années. Les productions animales ont diminué drastiquement en quantité et en variété, cédant la place aux grandes cultures. Durant la même période, les superficies possédées par les entreprises ont augmenté de façon spectaculaire, faisant d'elles des entreprises que l'on peut qualifier de grande taille pour le territoire (avec 500, 1 000 et même 2 000 hectares).

De plus, les modifications réglementaires du gouvernement du Québec sur l'utilisation sécuritaire des pesticides en milieu agricole entraînent et entraîneront des changements importants de la pratique agronomique.

L'agronome a donc dû, doit et devra s'adapter afin de fournir une offre de service adaptée au monde agroalimentaire en continu changement. Et l'une des meilleures façons d'y parvenir passe obligatoirement par la formation continue.

La région en a fait sa priorité depuis de nombreuses années et croit que plusieurs autres régions pourraient profiter d'une offre globale de formation continue, de qualité, à prix abordable pour les participants. D'ailleurs, lors de la dernière assemblée générale, les agronomes ont unanimement fait part de leur intérêt à investir une partie des avoirs financiers de la section dans la mise en place d'une offre de formation continue, adaptée à nos réalités régionales et qui serait disponible sur le Web. De plus, ils souhaitent que les autres régions s'impliquent afin de baliser cette organisation de formation continue qui pourrait être commune à toutes les sections, pour tous les agronomes. L'investissement conjoint pourrait se faire sur une base fixe par section, ou par membre. Laissons aller notre imagination!

L'activité de formation organisée par la section cette année a permis aux agronomes présents de mieux prendre connaissance des développements concernant deux entreprises importantes de la région: la Fromagerie Au Village de Lorrainville et la Boucherie des Praz de Rouyn-Noranda (Évain).

Les présentations de ces deux entreprises ont suscité beaucoup d'intérêt agronomique, et il est fort probable que nous continuerons d'entendre parler d'elles durant plusieurs années encore.

Pour terminer, compte tenu des changements climatiques planétaires escomptés, prévus, et inéluctables, il faut garder en tête que l'Abitibi-Témiscamingue compte la plus grande réserve de sols arables du Québec, avec l'enclave argileuse Ojibway-Barlow. Quelques degrés peuvent bouleverser la relation Nord-Sud et la zone de production agricole, ainsi que la disponibilité de l'eau en qualité et en quantité.

La science agronomique, en partenariat avec les avancées technologiques, est l'une des clés de notre futur. À nous de l'utiliser judicieusement.

## REMERCIEMENTS

Je remercie les autres membres du conseil d'administration pour leur intérêt à faire avancer la profession.

**Richard Dessureault**, agronome  
Président du conseil

# CÔTE-DU-SUD

## MEMBRES DU CONSEIL 2017-2018

Président:  
Marc Montpetit, agr.

Vice-présidente:  
Lily Tremblay, agr.

Secrétaire:  
Michel Lemay, agr.

Trésorier:  
Richard Miville, agr.

Administrateurs:  
Marc Beaulieu, agr.  
Vital Nault, agr.  
Nathalie Ouellet, agr.

## ACTIVITÉS DE LA PRÉSIDENTIE DE LA SECTION

À titre de président de la section de la Côte-du-Sud, j'ai eu le privilège d'accueillir les nouveaux agronomes qui travaillent sur le territoire de la Côte-du-Sud lors des cérémonies d'assermentation organisées par la direction de l'Ordre. J'ai aussi eu la chance de participer au congrès de l'OAQ, ainsi qu'à l'assemblée générale annuelle. Ces différentes rencontres m'ont permis d'échanger sur la profession d'agronome, ainsi que sur les enjeux qui y sont reliés.

## ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de la section a tenu six réunions durant l'année. Les administrateurs ont effectué la gestion administrative de la section et ont planifié les activités sociales et professionnelles des membres pour l'année.

## ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ET SOCIALES

En septembre 2017 s'est tenue une activité à la fois récréative et informative sur la cueillette de champignons sauvages à la Pourvoirie des Trois-Lacs de Saint-Bruno.

En novembre 2017 s'est tenu le souper de reconnaissance des 25 années de vie agronomique de deux de nos membres, auquel a été jumelée l'activité de bienvenue des nouveaux agronomes de l'année.

Nous avons également planifié les trois conférences suivantes:

- > M. Marc Beaulieu, agr., de l'entreprise Chanvre-expert, a présenté une conférence sur le chanvre et ses produits, en avril 2017, à l'Institut de technologie agroalimentaire de La Pocatière.
- > M. Daniel Blanchet, de la coopérative Finesses Boisées, a donné une conférence concernant l'historique, le fonctionnement et les différents produits offerts par la coopérative, en novembre 2017, au restaurant Le Jasmin de Tourville.
- > M. Michel Duval, agr., président de l'Ordre, a présenté une conférence mettant l'emphase sur les dossiers de l'heure ainsi que sur les grandes orientations de l'OAQ, en février 2018, au restaurant Cap Martin de La Pocatière.

## REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier chaleureusement les membres du conseil d'administration qui, par leur implication, permettent le bon fonctionnement de la section et l'organisation d'activités. Merci aux membres de la section pour leur participation aux différentes activités et formations. Et enfin, merci aux membres de la permanence de l'Ordre pour leur soutien constant et pour l'aide apportée durant l'année.

**Marc Montpetit**, agronome  
Président du conseil

# EST DU QUÉBEC

## MEMBRES DU CONSEIL 2017-2018

Présidente:  
Brigitte Fortin, agr.

Vice-président:  
Marc Tétreault, agr.

Secrétaire:  
Julie Potvin, agr.

Trésorier:  
François Des Lauriers, agr.

Administrateurs:  
Valérie Guérin, agr.  
Jalinets Navarro, agr.  
Louis Roy, agr.

## ACTIVITÉS DE LA PRÉSIDENTE DE LA SECTION

À titre de présidente de la section, j'ai représenté l'Ordre des agronomes, section de l'Est du Québec, à la Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent (TCBBSL). Cette dernière est responsable d'établir les orientations et les grands objectifs de développement du secteur bioalimentaire et de consulter le milieu sur les stratégies et les moyens à privilégier.

En plus d'occuper le poste de trésorière au sein du CE de cet organisme, je participe aux comités suivants ayant principalement pour mandat:

- > Comité Avenir
  - Améliorer la structure et le fonctionnement de la TCBBSL.
- > Comité Réseautage
  - Créer un lieu d'échanges, favoriser la circulation d'informations et la cohésion territoriale.

- > Comité Production et Transformation
  - Définir des orientations et assurer un rôle de veille.

> Comité Céréales à paille  
J'ai aussi participé à la présentation du rapport de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IREC). Cette étude démontre l'urgence d'agir pour contrer la dévitalisation des communautés de l'Est du Québec. Je m'implique également à ce niveau, principalement pour développer la filière ovine.

J'étais aussi présente aux assemblées générales annuelles des Fédérations de l'UPA du Bas-St-Laurent et de la Gaspésie en novembre dernier, ainsi qu'à celle de la Relève agricole du Bas-Saint-Laurent en janvier dernier. J'ai aussi assisté à celle des Saveurs du Bas-Saint-Laurent.

J'ai fait la tournée des fermes participantes à la journée « Portes ouvertes sur les fermes du Québec » du 10 septembre 2017 avec des représentants de l'UPA et la présidente d'honneur de l'événement.

## ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les administrateurs de la section se sont réunis à 7 reprises au cours de l'année 2017-2018. Nous avons poursuivi notre objectif de faire connaître la profession et le rôle des agronomes dans le développement du bioalimentaire. À cet effet, une vidéo a été produite démontrant le travail d'un agronome au sein de la MRC de la Mitis. D'autres vidéos devraient être réalisées au courant de l'année 2018-2019.

Le tournoi de golf annuel a connu un autre franc succès cette année

avec des profits d'environ 3 000\$. De cette somme, nous avons remis 1 200\$ à la relève du Bas-Saint-Laurent et 600\$ à celle de la Gaspésie.

Nous avons formé un comité Communications pour mettre en place une page *Facebook* et y publier régulièrement.

Nous avons par ailleurs remboursé les frais d'inscription de deux collègues pour leur participation au congrès 2017 de l'Ordre, tenu à Sherbrooke en septembre dernier.

## ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ET SOCIALES

Un sondage a été envoyé à tous les membres de la section afin de connaître leurs attentes envers leur conseil d'administration. La formation continue est ressortie parmi les priorités des agronomes. D'ailleurs, nous avons régulièrement fait suivre aux membres de l'information concernant des activités de formation qui se donnaient en région. Aussi, nous avons remboursé les frais d'accréditation pour trois événements.

## REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier tous les membres du conseil d'administration de la section ainsi que ceux de l'Ordre des agronomes du Québec pour l'excellent travail réalisé. Je tiens aussi à remercier le personnel permanent de l'Ordre pour son soutien et l'excellent travail accompli.

**Brigitte Fortin**, agronome  
Présidente du conseil

# ESTRIE – BOIS-FRANCS

## MEMBRES DU CONSEIL 2017-2018

Président:  
Rémi Lafond, agr.

Vice-président:  
Normand Fouquet, agr.

Secrétaire-trésorier:  
Christian Giroux, agr.

Trésorière:  
France Carrière, agr.

Conseillers:  
Guylaine Martin, agr.  
Alain Perras, agr.  
Hélène Tremblay, agr.  
Julie Wilkinson, agr.

## ACTIVITÉS DE LA PRÉSIDENTIE DE LA SECTION

Au cours de l'année 2017-2018, j'ai participé, en tant que président de la section, à trois séances d'assermentation de nouveaux agronomes. J'ai également été membre du comité organisateur du congrès 2017.

## ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

De son côté, le conseil de la section s'est réuni à quatre reprises afin de discuter de divers sujets d'intérêt régional, et ainsi assurer la poursuite de nos activités dans le respect de nos règlements généraux. Au cours de ces rencontres, les administrateurs ont échangé sur les préoccupations des agronomes et tous ont contribué à l'organisation des différentes activités de la section.

## ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ET SOCIALES

Le 20 avril 2017, 20 agronomes ont participé à la formation

intitulée «L'agronomie à l'internationale», offerte par M. Jean-Hugues Ruel, agr. Ce fut un bon tour d'horizon sur les façons de déployer un projet sur le plan international, en passant par les aspects techniques, réglementaires, économiques et politiques. Par la suite, les agronomes de la section ont pu rencontrer les propriétaires du vignoble Les Côtes du Gavet, et en apprendre davantage sur le long parcours très intéressant de l'implantation à la mise en marché du vin. Enfin, tous ont pris part aux discussions de l'assemblée générale annuelle, lors de laquelle M. Éric Lavoie nous a présenté les principaux enjeux de l'Ordre. Les échanges se sont poursuivis autour d'un cocktail-réseautage.

Le 21 septembre 2017 à Sherbrooke, dans le cadre du congrès annuel des agronomes, les congressistes étaient conviés au cocktail offert par la section. C'est plus de 150 personnes qui ont eu la chance de découvrir différents produits du terroir de l'Estrie et des Bois-Francis.

Le 26 octobre 2017, une vingtaine d'agronomes ont répondu à l'appel pour participer à deux visites d'entreprises agroalimentaires. La journée a débuté avec une visite à La Pinte d'Ayer's Cliff, qui se spécialise dans la mise en marché de lait dans les traditionnelles pintes de verre. Bien que très jeunes, cette entreprise et ses propriétaires démontrent beaucoup d'ingéniosité et de leadership. Après un bon repas, le groupe s'est rendu à la Sapinière & Pépinière Downey inc. C'est un producteur et chercheur passionné qui développe son entreprise depuis plus de 30 ans que nous avons rencontré. Les sapins n'ont plus de secret pour ce producteur, qui a su développer une entreprise à la fine pointe de la technologie. Merci à nos hôtes pour ces visites, toujours aussi enrichissantes les unes que les autres.

Le 10 novembre 2017, plus de 50 personnes sont venues célébrer l'expérience de nos jubilaires. Ce fut l'occasion de mieux connaître le parcours de quatre agronomes, dont on soulignait les 25 ans de vie agronomique, et de M. Michel Perron, agr., qui célébrait, quant à lui, ses 50 ans d'agronomie! Cette soirée, riche en émotions et informations, renforce notre lien d'appartenance à la profession.

Enfin, le 30 janvier 2018, M. Michel Duval, président de l'Ordre, est venu rencontrer les agronomes de la section. Plus de 30 agronomes ont ainsi pu échanger sur les grands dossiers de l'Ordre, autour d'un petit-déjeuner tenu à Sherbrooke ou d'un dîner qui s'est déroulé à Victoriaville. Ces rencontres sont des occasions privilégiées de mieux comprendre les enjeux de notre profession. Merci à M. Duval pour sa disponibilité et son ouverture d'esprit lors de ces échanges, qui enrichissent la vie démocratique de notre ordre professionnel.

## REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier les membres du conseil de notre section pour leur disponibilité et leur participation aux différentes activités professionnelles et sociales. À titre de président de la section, je profite de l'occasion pour les remercier sincèrement pour leur soutien et leur confiance au cours de cette année.

Nous remercions les membres de la section pour leur participation et pour leur confiance envers le conseil et nous profitons de l'occasion pour souhaiter la bienvenue à tous les agronomes qui ont rejoint la section au cours de l'année.

**Rémi Lafond**, agronome  
Président du conseil

# LAVAL – RIVE-NORD

## MEMBRES DU CONSEIL 2017-2018

Président:  
Richard Sénéchal, agr.,  
jusqu'au 7 décembre 2017

Présidente par intérim:  
Martine Raymond, agr.,  
depuis le 7 décembre 2017

Vice-présidente:  
Martine Raymond, agr.,  
jusqu'au 7 décembre 2017

Conseiller:  
Luc De Grâce, agr.

Conseillères:  
Marie-France Chèvrefils, agr.  
Josianne Coderre, agr.  
Jessica Tellier-Lambert, agr.

## ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les administrateurs de la section se sont réunis à quatre reprises au cours de l'année afin de veiller à la bonne marche des affaires de la section. Nous tenons à remercier M. Richard Sénéchal pour le travail réalisé au conseil. Il a quitté la présidence pour des raisons personnelles. Une rencontre a aussi été tenue pour préparer l'assemblée générale annuelle. À titre de présidente par intérim, j'ai participé à l'assermentation de nos nouveaux agronomes, qui a eu lieu le 20 avril 2018 à Québec. Une cohorte importante était présente, dont huit nouveaux membres de notre section. Pratiquement tous ces nouveaux agronomes avaient déjà un emploi, surtout dans le domaine privé.

## ACTIVITÉS SOCIALES ET PROFESSIONNELLES

Notre section a continué à s'impliquer dans les dîners-conférences (Agri-rencontre) réunissant des intervenants agricoles. Dans Lanaudière, trois dîners-conférences ont eu lieu ayant pour thèmes: «Planification stratégique du secteur bioalimentaire», «La gestion du temps» et «Le budget fédéral». Un dîner-conférence a eu lieu dans les Laurentides sur le maillage professionnel. Nous comptons continuer à soutenir ces événements par notre participation à l'organisation et notre participation financière.

Nous avons organisé deux visites à Saint-Roch-de-L'Achigan, notamment au sein de l'entreprise Les Écrans Verts et de La Suisse Normande. Une trentaine de personnes étaient alors présentes. Les entrepreneurs ont été fort généreux de leur temps pour nous faire connaître leurs techniques de production et les défis qu'ils rencontrent. Ces visites sont accréditées à titre d'activités de formation continue reconnues par l'Ordre et pourront être précisées dans le profil de chaque agronome participant.

Par la suite, ceux qui le désiraient étaient conviés à une activité sociale «Bières, vins et fromages» pour souligner les 25 années de vie agronomique des membres ayant adhéré en 1991 et en 1992. Quelques agronomes non présents aux visites nous ont rejoints. Au total, 20 personnes étaient présentes à cet événement.

Nous comptons refaire des visites de fermes ou d'entreprises agroalimentaires sur notre territoire ou ailleurs. Une feuille de sondage et de suggestions a été remise à tous les participants à l'assemblée générale annuelle afin de connaître leurs intérêts.

Nous comptons également refaire une activité sociale pour souligner les jubilés de vie agronomique, ainsi que pour connaître les nouveaux agronomes assermentés récemment. Ces derniers semblaient très intéressés par la participation à une activité de type «5 à 7» et, comme nous avons de nouvelles micro-brasseries dans les régions, nous pourrions les encourager.

Pour finir, au nom des administrateurs de la section de Laval – Rive-Nord et à titre personnel, je tiens à remercier tous les agronomes de la section pour leur participation aux différentes activités. Je remercie aussi les membres du conseil d'administration qui m'ont appuyée tout au long de cette période d'intérim. Notre ordre a un rôle prépondérant à jouer dans la mouvance agroalimentaire actuelle, et chacun de nous est concerné.

J'espère donc vous voir en grand nombre aux prochaines activités que nous vous proposerons au cours de la prochaine année.

Merci et grand succès au prochain conseil d'administration de la section de Laval – Rive-Nord!

**Martine Raymond**, agronome  
Présidente par intérim du conseil

# MAURICIE - CENTRE-DU-QUÉBEC

## MEMBRES DU CONSEIL 2017-2018

Président:

Yan Légaré, agr.

Vice-présidente:

Isabelle Auclair, agr.

Secrétaire:

Amélie Grondin, agr.

Trésorier:

Olivier Demers, agr.

Administrateurs:

Alexandre Couture, agr.

Louis-Simon Desaulniers, agr.

Martine Isabelle, agr.

## ACTIVITÉS DE LA PRÉSIDENTIE DE LA SECTION

J'ai assisté à ma première cérémonie d'assermentation comme président de section en septembre 2017. Elle accueillait les nouveaux membres au sein de l'Ordre, dont cinq provenaient de notre section. En avril 2017, l'agronome Sylvie Rheault a représenté la section à la remise de prix de l'École d'agriculture de Nicolet.

## ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Cette année, le conseil d'administration s'est réuni à six occasions, dont deux par voie téléphonique, pour veiller aux affaires de la section. En début de mandat, les administrateurs, dont seulement deux avaient plus d'un an d'expérience, ont participé à la révision des règlements généraux pour mieux comprendre leur mandat et être en mesure d'élire les différents officiers dans leurs fonctions.

Les administrateurs ont convenu de favoriser l'aide financière pour la participation des membres de la section au congrès de l'Ordre en 2017; 14 membres en ont profité. Nous avons aussi choisi de diminuer les frais de participation à l'activité «Bières, saucisses et terroir» pour favoriser la participation d'un plus grand nombre.

## ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ET SOCIALES

Le 25 octobre 2017, les administrateurs ont organisé un «Déjeuner du président», lors duquel le président, Michel Duval, ainsi que le directeur général et secrétaire, Guillaume LaBarre, sont venus échanger avec les 45 agronomes présents à Trois-Rivières sur les nouvelles réglementations touchant les pesticides et le bien-être animal, ainsi que sur le rôle des agronomes. Nous avons aussi organisé, le 9 février 2018, une activité «Bières, saucisses et terroir» à Yamachiche, pour permettre aux 40 agronomes présents de socialiser et déguster le terroir, et surtout afin de souligner les 50 ans de vie agronomique de M. Larry Bernier. Enfin, le conseil d'administration a organisé une activité de formation sur le financement responsable, qui sera présentée par M. Luc Béland, agronome, en marge de l'assemblée générale annuelle du 12 avril 2018, qui se tenait à Bécancour.

## REMERCIEMENTS

Pour finir, je voudrais remercier chaleureusement celles et ceux qui ont contribué aux succès qu'a connus la section Mauricie - Centre-du-Québec au cours de l'année 2017-2018, et plus particulièrement les membres du conseil d'administration, pour leur implication.

**Yan Légaré**, agronome  
Président du conseil

# MONTRÉAL – RIVE-SUD

## MEMBRES DU CONSEIL 2017-2018

Présidente:

Yasmina Larbi-Youcef, agr.\*

Présidente par intérim:

Katia Colton-Gagnon, agr.\*\*

Vice-présidente:

Katia Colton-Gagnon, agr.

Vice-présidente par intérim:

Catherine St-Georges, agr.\*\*

Secrétaire-trésorière:

Thérèse Otis, agr.

Administratrice:

Magali Hunot, agr.

Administrateurs:

Olivier Lalonde, agr.

Anass Soussi-Gouni, agr.

Nouvelle agronome:

Michelle Flis, agr.

\* Présidente jusqu'au 5 juin 2017 (démission pour changement de section régionale)

\*\* Remplacement à la suite de la démission de la présidente le 5 juin 2017

## RENCONTRES DU CONSEIL DE SECTION

Le conseil d'administration a tenu cinq réunions entre juin 2017 et mars 2018 relativement à la gestion des affaires de la section.

## ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ET SOCIALES

La section a organisé plusieurs activités: un «5 à 7», une soirée hommage, un brunch de reconnaissance, un souper-conférence et une assemblée générale annuelle.

Le 5 à 7 s'est déroulé le 6 septembre 2017 au vignoble du Domaine Saint-Jacques à Saint-Jacques-le-Mineur et a réuni 32 agronomes. Yvan Quirion, propriétaire du vignoble, a entretenu les participants de l'historique de l'entreprise en plus d'offrir une visite des installations de vinification et une dégustation des vins qui y sont produits.

La «Soirée hommage» souligne les 25 ans de vie agronomique des membres de la section et constitue l'occasion d'accueillir les nouveaux agronomes. Cette activité a attiré 39 agronomes, dont deux jubilaires et 10 nouveaux agronomes. La soirée s'est déroulée à Boucherville le 22 novembre 2017. Les deux récipiendaires de la Médaille de distinction agronomique 2017, Julie Baillargeon et Steve Adam, agronomes, ont été invités à présenter leur projet «L'étable, source de confort» dont l'objectif principal est le confort et le bien-être des animaux en production laitière. Ces deux agronomes font partie de l'équipe de recherche et développement du Centre d'expertise en production laitière Québec-Atlantique de Valacta.

Les administrateurs de la section et leur famille ont été invités à un brunch de reconnaissance le 24 février 2018 pour les remercier de leur apport précieux à la section.

Depuis plusieurs années, un souper-conférence est organisé conjointement avec la section de Saint-Hyacinthe à Beloeil. Le 14 mars 2018, 74 agronomes ont assisté à deux présentations. Madame Cindy Jaton, agronome et analyste génomique et développement de produits chez Semex, ainsi que Monsieur Maxime Bastien, chercheur à l'Université Laval, ont respectivement présenté les plus récentes technologies utilisées en génétique animale et végétale.

L'assemblée générale annuelle de la section se tiendra le 24 avril 2018 à La Prairie. Monsieur Raymond Leblanc, agronome et conseiller en pratique professionnelle à l'Ordre, a été invité à présenter la nouvelle réglementation sur les pesticides et les outils d'encadrement de l'Ordre.

Les administrateurs de la section ont aussi participé aux trois séances d'assermentation des nouveaux agronomes tenues à Québec et à Longueuil.

Enfin, la section s'est dotée d'une page *Facebook* afin de rejoindre davantage les membres ([facebook.com/AgronomesMontrealRiveSud](https://www.facebook.com/AgronomesMontrealRiveSud)). Sont publiées sur cette page des informations relatives aux événements organisés par le conseil, ainsi que de l'actualité à caractère agronomique.

### Commandites

- > pour la participation des nouveaux agronomes au congrès de l'Ordre

Afin d'attirer davantage de nouveaux agronomes à participer au congrès de l'Ordre, nous avons proposé 10 inscriptions au congrès au tarif préinscriptif, ainsi que le remboursement des frais d'hébergement et de déplacement jusqu'à concurrence de 100\$, sur la base du premier arrivé, premier servi. Seulement deux agronomes, madame Michelle Flis et monsieur Mahmoud Ramadan, se sont prévalus de ce rabais.

- > Bourse Benoît Van Winden pour futurs agronomes

Instaurée en 2009, l'attribution de la bourse Benoît Van Winden est basée sur l'excellence du dossier académique et sur la participation aux activités parascolaires visant la promotion et le développement des sciences agronomiques et de la profession. En 2016, cette bourse de 1 000\$ a été remise à madame Doriane Bisailon-Bielen, étudiante de troisième année en sciences agroenvironnementales, avec une spécialisation en agronomie professionnelle et en agriculture écologique au Campus Macdonald de l'Université McGill. Madame Bisailon-Bielen compte poursuivre ses études en administration des affaires. L'administratrice Catherine St-Georges, agr. a participé à la cérémonie de remise au Collège Macdonald.

- > pour visionner le documentaire La Ferme et son État de Marc Séguin

Une commandite de 259\$ a été remise à l'Association des futurs agronomes du Québec, le regroupement des étudiants en agronomie de l'Université McGill, afin de permettre la projection du documentaire La Ferme et son État de Marc Séguin. L'activité s'est déroulée le 22 mars 2018 et a attiré une vingtaine d'étudiants ainsi que des agronomes de la section.

### REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier très chaleureusement les membres du conseil d'administration pour la qualité de leur implication et leur dynamisme. Je tiens à souligner le dévouement et l'engagement de madame Yasmina Larbi-Youcef au sein de la section, dont la première implication remonte à 2010. Merci aux membres bénévoles de la section (non-administrateurs) qui ont collaboré aux diverses activités, dont la journée « Portes ouvertes sur les fermes du Québec » de l'Union des producteurs agricoles, en septembre 2017, assurant ainsi une présence au kiosque de l'Ordre à l'esplanade du Parc olympique de Montréal. Merci aussi aux administrateurs de la section de Saint-Hyacinthe pour leur collaboration dans l'organisation du souper-conférence. Enfin, les membres du conseil d'administration tiennent à remercier les agronomes de la section qui ont répondu à l'appel en assurant un excellent taux de participation à nos activités.

**Katia Colton-Gagnon**, agronome  
Présidente par intérim du conseil

# OUTAOUAIS

## MEMBRES DU CONSEIL 2017-2018

Présidente:

Isabelle Dubé, agr.

Vice-président:

Pierre-Olivier Romain, agr.

Secrétaire-trésorier nommé:

Jean-Jacques Simard, agr.

Administrateurs:

Yvan Jacques, agr.

Félix Moore, agr.

## ACTIVITÉS DE LA PRÉSIDENTIE DE LA SECTION

Au cours de cette seconde année à la présidence de la section de l'Outaouais de l'Ordre, et avec l'aide des administrateurs, nous avons poursuivi le mandat de créer un rapprochement entre les membres en organisant un plus grand nombre d'activités. De plus, nous avons travaillé fort afin d'offrir plusieurs activités de formation continue diversifiées et abordables pour tous nos membres.

J'ai aussi eu la chance de participer au dîner-conférence organisé par le CORIM le 16 mars 2018 avec l'honorable Lawrence MacAuley, ministre canadien de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. Enfin, j'ai participé au congrès annuel de l'Ordre ainsi qu'à une cérémonie d'assermentation des nouveaux membres.

## ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de la section de l'Outaouais s'est réuni à trois reprises en plus de se rassembler pour discuter le 25 avril 2017 à la Ferme Moore - Centre d'écologie et d'agriculture urbaine de Gatineau. À cette occasion, les objectifs et activités du centre nous ont été présentés et les nouveaux membres de la section ont été accueillis. Ce fut une participation record pour notre AGA, alors que plus de 30% des membres étaient présents.

## ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ET SOCIALES

Le 28 août 2017

Plus de 35 membres ont participé à la visite de la Ferme de recherche et du Centre de la lutte antiparasitaire d'Agriculture et Agroalimentaire Canada à Ottawa. Plusieurs chercheurs sont venus nous faire état de leur recherche et la journée s'est terminée par une visite des parcelles au champ. Les agronomes du Québec ont été accueillis à bras ouverts et ce fut une expérience appréciée de tous.

Le 2 novembre 2017

Les changements climatiques sont au cœur des préoccupations des professionnels impliqués de près ou de loin en matière d'environnement, et souvent, l'agriculture est pointée du doigt.

Aussi, que ce soit avec l'équipe de travail ou les clients, la façon de communiquer du professionnel est un facteur important de réussite. La Communication Non Violente (CNV) est un langage, une façon de penser et de parler qui visent le respect mutuel dans tous les échanges humains. C'est dans ces deux optiques que nous avons planifié notre activité de

formation d'automne qui a réuni des conférenciers de choix. Ainsi, nous avons reçu pour l'occasion M<sup>me</sup> Lucie Larose, agr., de la communauté outaouaise pour la Communication Non-Violente (CNV), M<sup>me</sup> Anne Blondlot, agr., de Ouranos, consortium sur la climatologie régionale et l'adaptation aux changements climatiques, ainsi que M. Raymond Desjardins, Ph. D., chercheur scientifique expert en sciences atmosphériques et gaz à effet de serre d'Agriculture et Agroalimentaire Canada. Plus de 20 participants étaient des nôtres et ont pu échanger avec les formateurs grâce à une formule participative.

Le 19 février 2018

Afin de perpétuer la tradition débutée l'an dernier, nous avons répété la formule souper-causerie. Comme l'agronome est un acteur de premier plan au sein des entreprises agricoles, il est susceptible d'être en contact avec des producteurs ayant besoin d'un soutien psychologique, ces derniers représentant une clientèle à risque, vulnérables par leur travail comportant de nombreux stress et par leur isolement. Pour l'occasion, nous avons donc pensé offrir, en collaboration avec l'Union des producteurs agricoles, une formation de sensibilisation à la détresse psychologique en milieu agricole en faisant un survol des services offerts.

Le vice-président de l'Ordre, M. Pascal Thériault, agr. s'est joint à nous lors de cette soirée, pour nous entretenir des dossiers de l'heure. Une vingtaine de membres ont pu présenter leur opinion et échanger à propos des sujets d'actualité. Nous avons souligné par la même occasion les 25 ans de vie agronomique de notre confrère Marco Morin, agr.

## REMERCIEMENTS

Pour terminer, je tiens à remercier les administrateurs de la section qui se sont impliqués et rendus disponibles pour les réunions du conseil, et qui ont répondu assidûment aux nombreux courriels nécessaires pour l'organisation de nos activités. Je remercie, au nom de la section, tous les membres qui nous font confiance et qui répondent de plus en plus à notre appel: c'est un aspect des plus bénéfiques pour la vie agronomique de notre région. Et enfin, un merci spécial à MM. Jean-Jacques Simard, agr, et Marco Morin, agr., qui ont assuré tous deux la présidence de notre section durant de nombreuses années et qui agissent maintenant respectivement comme secrétaire-trésorier et vérificateur.

**Isabelle Dubé**, agronome  
Présidente du conseil

# QUÉBEC

## MEMBRES DU CONSEIL 2017-2018

Président:

Frédéric Robert, agr.

Vice-présidente:

Nancy Morin, agr.

Administrateurs:

Jocelyn Buteau, agr.

René Gagnon, agr.

Caroline Grégoire, agr.

Stéphane Laberge, agr.

Gérald Pelletier, agr.

Virginie Rochet, agr.

Cynthia St-Denis, agr.

Secrétaire et trésorier:

Éric Lavoie, agr.,

jusqu'en mars 2018

Collaborateur spécial:

Luc Cyr, agr.

## ACTIVITÉS DE L'ANNÉE

Épousant le mandat premier de l'Ordre des agronomes du Québec et des sections qui le composent, les administrateurs de la section de Québec ont organisé des activités dans le but de partager des connaissances et de promouvoir notre profession afin de mieux protéger le public.

Pratique désormais très appréciée de tous, le conseil a accueilli les participants au cocktail dinatoire précédant l'assemblée générale annuelle et a profité de ce moment pour rendre hommage aux agronomes cumulant 25 ou 50 ans de vie agronomique. Cette démarche a, de nouveau, été couronnée de succès!

Lors de l'assemblée qui a suivi, les agronomes ont pris un temps d'arrêt afin de s'informer sur les réalisations de l'année précédente. Ils ont aussi discuté de leur vision stratégique de notre avenir professionnel. Il est réjouissant de constater l'intérêt des membres à nous aider à faire progresser notre profession.

Débutant l'année dans le vif du sujet, le conseil a convié ses membres à une conférence portant sur les

perspectives économiques en agriculture. Jean-Philippe Gervais, de Financement Agricole Canada, était notre invité.

Le tournoi de golf de l'agroalimentaire organisé, comme à l'accoutumée, au début de la saison estivale, a aussi connu un succès qui ne se dément pas. Ce fut une occasion pour les participants de se rencontrer dans un cadre décontracté pour échanger. Le conseil tient à remercier l'équipe de bénévoles, sans qui cet événement régional ne pourrait avoir lieu!

Après la pause estivale, les administrateurs de la section ont convié les agronomes au «Déjeuner du président». C'est à ce moment que le président de l'Ordre, M. Michel Duval, a été invité à échanger avec les membres de notre section sur les sujets et les orientations relatifs à l'Ordre.

Poursuivant sur cette lancée de conférences, le conseil a invité la vétérinaire Brigitte Boucher à échanger avec les membres sur l'utilisation judicieuse des antibiotiques dans les élevages.

Démarche propre à la section de Québec auprès des étudiants de l'université située sur son territoire, le conseil a, de nouveau, procédé à un appel de candidatures afin d'offrir des bourses à des étudiants en échange de la présentation d'une conférence portant sur leurs projets d'études. C'est ainsi que les membres ont pu bénéficier de deux conférences, l'une sur «La valeur des terres agricoles» de l'agronome et étudiant en maîtrise René Roy, et l'autre portant sur «L'impact à long terme du travail du sol» par l'agronome et étudiant en maîtrise Benoît Bérubé.

Plusieurs membres collaborent activement à la promotion de la profession agronomique, notamment en participant à la journée «Portes ouvertes sur les fermes du Québec» de l'Union des producteurs agricoles. Cette démystification de notre

profession s'inscrit directement dans la mission de protection du public de l'Ordre.

Par ailleurs, la section de Québec représente l'Ordre à la Semaine de l'agriculture, de l'alimentation et de la consommation (SAAC) de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation (FSAA) de l'Université Laval. À cet effet, des administrateurs ont représenté l'Ordre en siégeant au conseil d'administration de la SAAC. De plus, ils ont offert une visibilité à l'Ordre des agronomes du Québec en organisant une conférence lors du Symposium de la SAAC. Le but de cette démarche est de créer un contact privilégié avec les étudiants de la faculté, qui seront nos futurs collègues. D'ailleurs, je tiens à remercier les consœurs et confrères qui ont participé à ces événements puisqu'ils contribuent au rayonnement et à la promotion de notre profession!

Concernant les efforts de rapprochement entre notre ordre et nos futurs collègues agronomes, le conseil participe à un projet de maillage et d'échanges avec les associations étudiantes de l'Université Laval afin de favoriser le sentiment d'appartenance à notre ordre, et ce, dès leur entrée au baccalauréat.

Dans un souci constant de rejoindre les membres ainsi que la population, les administrateurs de la section animent une page sur le média social Facebook afin d'informer les gens sur l'actualité agricole, les activités de la section ainsi que les préoccupations du conseil. Cette page est alimentée par des administrateurs, ainsi que par des membres.

Les membres du conseil d'administration sont fiers de leurs réalisations et tiennent à remercier les agronomes qui ont participé aux diverses activités organisées au cours de la dernière année.

**Frédéric Robert**, agronome  
Président du conseil

# SAGUENAY – LAC-SAINT-JEAN – CÔTE-NORD

## MEMBRES DU CONSEIL 2017-2018

Président:

Thierry Balthazard, ing., agr.

Vice-président:

François Durand, ing., agr.

Secrétaire:

Nathalie Simard, agr.

Trésorier:

Pascal Desbiens, agr.

Administrateurs:

Mélissa Boily, agr.

Louis Jean, agr.

Maxime Lavoie, agr.

## ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT

Pour s'assurer de l'intégration des nouveaux agronomes et de la visibilité de la région, le président de la section a participé à l'accueil des nouveaux membres lors de leur cérémonie d'assermentation. Il a aussi été examinateur lors des sessions d'examen à l'admission à l'exercice de la profession.

## ACTIVITÉS DU CONSEIL

Les administrateurs de la section se sont réunis à six reprises au cours du dernier exercice afin de poursuivre notre plan d'action. Voici les différents dossiers discutés: la visibilité de notre profession auprès des membres et du public, les activités de formation continue pour les agronomes en région, l'organisation du «Déjeuner du président», l'accueil des nouveaux professionnels et le souper commémoratif pour les 25 ans de vie agronomique.

Au cours de l'année, quelques demandes ont été traitées, provenant entre autres du réseau environnement, de journalistes, de promotion Saguenay et d'agronomes de la section.

## ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ET SOCIALES

Voici les principales activités qui ont été organisées et réalisées par les membres de la section au cours de la dernière année:

- > Une session de formation en production laitière, qui s'est tenue avant l'assemblée générale annuelle.
- > La présentation agroalimentaire de L'Orée des Champs, qui s'est tenue avant le souper commémoratif des 25 ans de vie agronomique, qui a eu lieu au même endroit.
- > La visite de la Pépinière Normandin et la visite de la maison écologique de M. Guillaume Paradis.
- > Enfin, plusieurs membres ont rencontré les nouveaux agronomes à la microbrasserie l'Opéra lors de leur accueil traditionnel dans la section.

## REMERCIEMENTS

Je tiens à souligner la contribution de mes collègues du conseil d'administration au cours de la dernière année. J'aimerais, au nom de tous les membres de notre section, remercier chaleureusement ces administrateurs pour la qualité de leur implication et leur désir de renouveler la profession dans le contexte actuel. Merci à François Durand, ing. agr., à Pascal Desbiens, agr., à Mélissa Boily, agr., à Louis Jean, agr., à Maxim Lavoie, agr., et à Nathalie Simard, agr., ainsi qu'à tous ceux et celles qui assurent, par l'excellence de leur implication, la qualité de notre profession.

**Thierry Balthazard**, ingénieur,  
agronome

Président du conseil

# SAINT-HYACINTHE

## MEMBRES DU CONSEIL 2017-2018

Président:

Éric Lévesque, agr.

Vice-présidente:

Chantale Soumahoro, agr.

Secrétaire:

Chantale Soumahoro, agr.

Trésorier:

Daniel Schiettekatte, agr.

Administrateurs:

Catherine Delorme-Tétreault, agr.

Guillaume Faucher, agr.

David Plourde, agr.

Guy St-Laurent, agr.

## ACTIVITÉS DE LA PRÉSIDENTIE DE LA SECTION

À titre de président, j'ai exercé une surveillance générale sur les affaires de la section et ai présidé les réunions du conseil d'administration.

J'ai assisté aux trois séances d'assermentation des nouveaux agronomes tenues à Québec et à Longueuil, ainsi qu'au congrès et à l'assemblée générale annuelle de l'Ordre tenus à Sherbrooke en septembre 2017. J'ai aussi représenté la section de Saint-Hyacinthe au tournoi de golf de l'organisme Au cœur des familles agricoles, ainsi qu'au Gala Cérès. J'ai de plus participé aux activités professionnelles et sociales de la section.

Madame Soumahoro, la vice-présidente, a, quant à elle, participé au Gala Méritas de l'ITA de Saint-Hyacinthe et y a remis la bourse offerte par la section.

## ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration s'est réuni en personne à trois reprises et à quatre reprises par conférence téléphonique pour discuter des dossiers de l'Ordre, pour planifier les activités et pour voir aux affaires de la section régionale.

Le conseil d'administration s'est aussi réuni pour assister à un webinaire à propos de la gouvernance des ordres professionnels. Cette session de formation continue a permis de réfléchir sur les pratiques de gouvernance de la section et de l'Ordre ainsi que sur des moyens pour les améliorer.

## ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ET SOCIALES

Le 1<sup>er</sup> novembre 2017, une trentaine de membres de la section ont effectué deux visites professionnelles: l'une à l'usine d'abattage d'Exceldor à Saint-Damase, et l'autre chez Unidindon à Saint-Jean-Baptiste. Les personnes présentes ont également assisté à une présentation sur les normes de bien-être animal.

Le même jour, dans le cadre d'un « 5 à 7 » qui s'est déroulé au Potager Mont-Rouge, une vingtaine de personnes ont rencontré le président de l'Ordre, monsieur Michel Duval, agr., afin d'échanger sur les dossiers agronomiques d'actualité. Le propriétaire du Potager Mont-Rouge, monsieur Philippe Beauregard, nouvel agronome, a également présenté son entreprise et sa vision de l'avenir.

Le 21 novembre 2017, une quarantaine de personnes ont participé à la visite des installations

du Vignoble Fontaine et du siège social de JEFO, en présence des agronomes Jean Fontaine et Émilie Fontaine. Les propriétaires ont partagé leurs expériences sur la cogestion et le développement des affaires.

La soirée des jubilaires et d'accueil des nouveaux membres qui a suivi s'est déroulée au vignoble. Environ 40 personnes étaient là pour célébrer les six jubilaires présents et souhaiter la bienvenue aux nouveaux collègues.

Le 14 mars 2018, en collaboration avec la section de Montréal - Rive-Sud, 44 membres de la section de Saint-Hyacinthe ont assisté au souper-conférence qui s'est tenu à la Rive-Gauche de Beloeil, sur le thème de la génomique. Une conférencière en production animale, madame Cindy Jaton, agr., et un conférencier en production végétale, monsieur Maxime Bastien, nous ont brillamment entretenus des avancées de la recherche et de leurs impacts dans le quotidien des agronomes.

## REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier tous les agronomes qui ont contribué et participé aux activités organisées par la section de Saint-Hyacinthe en 2017-2018. Je remercie plus particulièrement les membres du conseil d'administration pour leur engagement, leur intérêt et leur disponibilité. Leur support est essentiel au bon fonctionnement des affaires de la section. Je souhaite vous voir encore et en plus grand nombre lors de la prochaine année et j'invite les membres de la section à nous soumettre leurs idées d'activités ou de formation continue.

**Éric Lévesque**, agronome  
Président du conseil

## AVOIR DES SECTIONS AU 31 MARS 2018

SOMMAIRE DES BILANS DES 11 SECTIONS 2017-2018												
	ABITIBI - TÉMISCAMINGUE	MAURICIE - CENTRE-DU- QUÉBEC	CÔTE-DU-SUD	EST DU QUÉBEC	OUTAOUAIS	LAVAL RIVE-NORD	SAGUENAY LAC-SAINT-JEAN CÔTE NORD	SAINT-HYACINTHE	QUÉBEC	MONTRÉAL RIVE-SUD	ESTRIEBOIS- FRANCS	TOTAL
<u>Actif</u>												
Encaisse	4 191 \$	2 410 \$	544 \$	7 411 \$	8 868 \$	13 882 \$	8 590 \$	3 699 \$	15 218 \$	(644) \$	2 031 \$	<b>66 199 \$</b>
Placements à court terme	6 035 \$	18 531 \$	8 449 \$	8 568 \$	1 294 \$	7 000 \$		27 441 \$	33 358 \$	21 887 \$	8 410 \$	<b>140 973 \$</b>
Débiteurs	192 \$	- \$	311 \$	1 018 \$	- \$	- \$	309 \$		531 \$	1 727 \$	- \$	<b>4 088 \$</b>
Frais payés d'avance	- \$	- \$	- \$	- \$	150 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	195 \$	- \$	<b>345 \$</b>
Immobilisations	- \$	145 \$	- \$	- \$	5 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	5 \$	<b>155 \$</b>
Total de l'actif	10 418 \$	21 086 \$	9 304 \$	16 997 \$	10 317 \$	20 882 \$	8 899 \$	31 140 \$	49 107 \$	23 165 \$	10 446 \$	<b>211 760 \$</b>
<u>Passif</u>												
Emprunt de banque	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	<b>- \$</b>
Créditeurs	300 \$	67 \$	446 \$	1 192 \$	508 \$	1 299 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	189 \$	<b>4 001 \$</b>
Compte à payer	- \$	100 \$	- \$	486 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	(500) \$	- \$	<b>86 \$</b>
Frais perçus d'avance	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	60 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	<b>60 \$</b>
Total du passif	300 \$	167 \$	446 \$	1 678 \$	508 \$	1 359 \$	- \$	- \$	- \$	(500) \$	189 \$	<b>4 147 \$</b>
<u>Avoir des membres</u>												
Avoir en début d'exercice	9 920 \$	22 983 \$	9 359 \$	14 403 \$	8 447 \$	19 403 \$	9 518 \$	33 634 \$	50 504 \$	28 082 \$	12 261 \$	<b>218 514 \$</b>
Excédent (déficit) de l'exercice	193 \$	(2 064) \$	(500) \$	916 \$	1 362 \$	121 \$	(619) \$	(2 494) \$	(1 397) \$	(4 417) \$	(2 004) \$	<b>(10 903) \$</b>
Total de l'avoir en fin d'exercice	10 113 \$	20 919 \$	8 859 \$	15 319 \$	9 809 \$	19 524 \$	8 899 \$	31 140 \$	49 107 \$	23 665 \$	10 258 \$	<b>207 612 \$</b>
Total du passif et de l'avoir des membres	10 413 \$	21 086 \$	9 305 \$	16 997 \$	10 317 \$	20 883 \$	8 899 \$	31 140 \$	49 107 \$	23 165 \$	10 446 \$	<b>211 759 \$</b>
<u>Avoir par membre</u>												
Nombre de membres	43	176	88	170	105	252	113	573	855	636	303	<b>3 314</b>
\$/ membre	235,19 \$	118,86 \$	100,67 \$	90,11 \$	93,42 \$	77,48 \$	78,75 \$	54,35 \$	57,44 \$	37,21 \$	33,85 \$	<b>62,65 \$</b>



Prix  
ET DISTINCTIONS

2017-2018  
DE L'ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC

# PRIX ET DISTINCTIONS DE L'ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC

L'Ordre des agronomes du Québec a eu le privilège d'honorer les récipiendaires suivants dans le cadre de son congrès annuel tenu les 21 et 22 septembre 2017 à Sherbrooke.

## L'ORDRE DU MÉRITE AGRONOMIQUE

Le titre de Commandeur de l'Ordre du Mérite agronomique est décerné cette année à l'agronome Hélène Lapierre. Cette haute distinction reconnaît le travail de cette professionnelle qui a rendu des services exceptionnels à la profession d'agronome, à l'agriculture et à l'agroalimentaire.

### Hélène Lapierre, agronome

L'Ordre est heureux et fier de décerner l'Ordre du Mérite agronomique à Hélène Lapierre, agronome et docteure en physiologie animale. Comptant près de 30 années d'expérience en recherche sur la vache laitière au sein d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, madame Lapierre a su contribuer de manière remarquable aux avancées agronomiques dans ce domaine. L'une de ses plus grandes réalisations a permis de développer une approche quantitative basée sur les mesures réelles de l'utilisation des nutriments par les tissus des vaches laitières. Madame Lapierre a donc développé une approche unique et intégrée permettant de déterminer l'approvisionnement en acides aminés (AA) provenant de l'alimentation et l'utilisation des AA par les différents tissus.

Les résultats de ses recherches ont notamment été publiés dans 136 articles originaux évalués par des pairs, 19 revues et chapitres de livre et 206 communications

scientifiques présentées lors de congrès, sous forme de présentations orales ou d'affiches.

En plus de ses nombreuses réussites en recherche, Hélène Lapierre s'est aussi engagée auprès de l'Ordre en participant à l'organisation du congrès de 1987 à Sherbrooke et en participant aux activités de la section de l'Estrie – Bois-Francs.

## LA MÉDAILLE DE DISTINCTION AGRONOMIQUE

La Médaille de distinction agronomique est remise à un agronome afin de souligner ses réalisations professionnelles d'exception, ainsi que son rayonnement au sein de la profession et de la collectivité. En 2017, les agronomes Steve Adam, Diane Allard et Julie Baillargeon ont reçu cette distinction pour leur contribution exceptionnelle à l'innovation en agronomie au Québec.

### Steve Adam et Julie Baillargeon, agronomes

La Médaille de distinction agronomique est remise aux agronomes Julie Baillargeon et Steve Adam en reconnaissance de leur travail exceptionnel dans le cadre d'un projet touchant au bien-être des animaux. Le projet «L'étable, source de confort» est né du besoin de comprendre l'importance du confort des vaches laitières pour les producteurs laitiers et d'offrir à ces derniers des connaissances et des solutions pratiques à appliquer dans leur étable.

Ensemble, les agronomes Adam et Baillargeon ont recensé, relu et vulgarisé les données des

recherches les plus pertinentes et actuelles, dont la plupart provenaient de projets menés dans des fermes québécoises.

Les documents de la formation issue de ce projet ont connu un succès phénoménal, ayant été consultés par des personnes provenant de 26 pays. Au total, les vidéos de la formation cumulent près de 20 000 visionnements à ce jour.

### Diane Allard, agronome

Diane Allard, agronome et maître en sciences animales, travaille au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) depuis 1999. La Médaille de distinction agronomique lui est remise en reconnaissance de son travail exceptionnel dans la mise sur pied du projet de suivi de la charge parasitaire des animaux aux pâturages pour les éleveurs de la région de Charlevoix.

Madame Allard a créé ce projet en collaboration avec la D<sup>re</sup> Marie Noël. Il a permis de sensibiliser les producteurs à l'importance de vérifier le statut parasitaire des animaux avant d'appliquer des produits antiparasitaires. En 2014, Mesdames Allard et Noël ont suivi 24 troupeaux dans la région de Charlevoix. Par la suite, le succès du projet a mené les deux scientifiques à appliquer la procédure dans d'autres régions du Québec, dont Portneuf et Chaudière-Appalaches.

## LE PRIX JEUNE AGRONOME

Le Prix Jeune agronome vise à faire connaître les qualités exceptionnelles de la relève en agronomie et en agroalimentaire. Il permet aussi de favoriser le sentiment d'appartenance des jeunes agronomes à leur ordre professionnel et de renforcer la fierté d'exercer la profession d'agronome au Québec. Ce prix est remis annuellement à un jeune agronome de 35 ans ou moins, et dont les réalisations sont exceptionnelles. En 2017, le Prix Jeune agronome a été décerné à Samuel Comtois, agronome.

### Samuel Comtois, agronome

Depuis le début de sa carrière, l'agronome Samuel Comtois se démarque de différentes façons. Travaillant chez Groupe PleineTerre inc. depuis 2006, il compte sur une expertise axée sur le développement et l'implantation de pratiques agroenvironnementales couvrant, notamment, la conservation des ressources sol et eau et les techniques de production végétale en grandes cultures. De plus, il s'est forgé une réputation enviable. Il s'est imposé en service-conseil où il est reconnu pour son dynamisme, son engagement et son leadership. Au fil des ans, il a participé au développement et au suivi de nombreux projets en recherche et développement et d'essais techniques en entreprise.

En plus de son travail chez Groupe PleineTerre inc., Samuel Comtois est l'un des coordonnateurs de l'AcadieLab, un projet collaboratif visant à cocréer et à expérimenter des idées d'amélioration d'implantation de nouvelles technologies et de pratiques de réhabilitation des agroécosystèmes.

M. Comtois a aussi à cœur le rayonnement de l'agronomie et de l'agriculture. En 2017, il a participé à la réalisation de l'Exposition agricole. Le concept vise à relier la ville à la campagne en utilisant des technologies pour faire comprendre au grand public les enjeux de l'agriculture.

M. Comtois est aussi engagé au niveau de l'Ordre en étant examinateur. Il a de plus parrainé une aspirante agronome. Il a de plus été président de la section de Montréal - Rive-Sud et membre de divers comités.

## LE PRIX HENRI-C.-BOIS

Décerné chaque année à un ou à des agronomes bénévoles, le Prix Henri-C.-Bois est attribué, en 2017, à l'agronome Vital Nault. Par ce geste, l'Ordre souligne la générosité et le précieux travail de ce professionnel.

### Vital Nault, agronome

En lui décernant le Prix Henri-C.-Bois, l'Ordre reconnaît la contribution exceptionnelle de l'agronome Vital Nault comme bénévole au sein de l'Ordre. Agronome depuis 1975, M. Nault s'est rapidement engagé au sein de l'Ordre en organisant le congrès de 1979. L'agronome natif de St-Paul de Chester a été président de la section de la Côte-du-Sud de 2008 à 2017. Par le fait même, il a siégé au conseil d'administration de l'Ordre durant cette période.

Au cours de toutes ces années de bénévolat au sein de l'Ordre, Vital Nault s'est également engagé dans divers comités. Il a entre autres siégé au comité sur les équivalences de 2010 à 2017 et au comité sur la formation des agronomes de 2014 à 2017. L'engagement de M. Nault a été exemplaire. Il a contribué directement à la mission de l'Ordre, qui est d'assurer la protection du public.

## LE PRIX AGRONOME IMPLIQUÉ DANS SA COMMUNAUTÉ

Le Prix agronome impliqué dans sa communauté rend hommage à un agronome qui a réalisé un projet ou mené des activités qui ont contribué de façon significative au mieux-être de sa collectivité. Cette reconnaissance est attribuée pour la 3<sup>e</sup> fois. Ainsi, l'Ordre reconnaît cette année l'implication exceptionnelle de l'agronome Larry Bernier.

### Larry Bernier, agronome

L'agronome Larry Bernier a à cœur sa communauté. Il est d'ailleurs maire de la municipalité de Lac-Édouard depuis 2005. Parmi ses réalisations à titre de maire, notons sa participation à la mise en place d'un sentier écologique de 26 km. Il s'agit d'un des nombreux exemples d'engagement dont a fait preuve M. Bernier qui s'efforce, chaque jour, d'améliorer la vie de ses concitoyens.

Parmi les nombreuses fonctions qu'il occupe ou qu'il a occupées, pensons à celles de vice-président du conseil de l'agglomération de La Tuque, de membre de la Table des préfets de la Mauricie, de membre du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Mauricie (2009-2015), de membre du comité de priorisation du Fonds de gestion des terres publiques de l'agglomération de La Tuque, de président de la Société d'aménagement et de mise en valeur du bassin de la Batiscan et de la Champlain, de vice-président de la Commission permanente sur le développement social, les institutions et la démocratie de la Fédération québécoise des municipalités.

M. Bernier a également été président de la section de la Mauricie - Centre-du-Québec de l'Ordre des agronomes du Québec de 2004 à 2017.

## LE MÉRITE DU CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC (CIQ)

Le Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) est remis, sous la recommandation du conseil d'administration de l'Ordre, à un professionnel dont les réalisations témoignent de son apport exceptionnel au système professionnel et à son rayonnement. Il témoigne à la fois de l'appréciation de ses pairs et de celle du CIQ, qui est la voix collective des 46 ordres professionnels du Québec regroupant plus de 378 000 membres. Le Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) est remis cette année à Larry Bernier, agronome.

### Larry Bernier, agronome

L'agronome Larry Bernier a complété son baccalauréat en sciences agronomiques à l'Université Laval en 1967 et est devenu membre de l'Ordre des agronomes du Québec la même année. Après 35 ans d'enseignement en production animale et biologie à la Commission scolaire de la Riveraine, M. Bernier a choisi de s'impliquer dans le système professionnel. En 2004, il est devenu président de la section Mauricie – Centre-du-Québec et, par le fait même, membre du conseil d'administration de l'Ordre. Toujours en 2004, M. Bernier a été nommé président du comité de la formation des agronomes et il s'est joint au comité de formation continue de l'Ordre.

Il a aussi collaboré aux travaux du comité de coordination des mécanismes de surveillance. Larry Bernier a occupé ces postes jusqu'en 2017. Travailleur infatigable, M. Bernier a également pris part à divers comités du Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ), dont le comité exécutif, le comité de gouvernance et le conseil d'administration.

Toujours prêt à mettre l'épaule à la roue, M. Bernier a collaboré à la réalisation de nombreux congrès de l'Ordre. Tout au long de ces années, Larry Bernier a contribué de manière exceptionnelle à l'avancement du système professionnel québécois. Son engagement remarquable lui a permis de contribuer au rayonnement de l'expertise diversifiée des agronomes.

## LE MÉRITE SPÉCIAL ADÉLARD-GODBOUT

Le Mérite Spécial Adélar-Godbout de l'Ordre des agronomes du Québec célèbre l'apport exceptionnel d'une entreprise, d'un organisme, d'un individu ou d'un groupe d'individus non agronomes au développement de l'agriculture, de l'agronomie ou du secteur agroalimentaire québécois. Ce prix est remis cette année à l'ex-président d'Agropur coopérative, M. Serge Riendeau.

### Serge Riendeau

Tout au long de ses 26 ans de carrière chez Agropur coopérative, dont 15 ans à titre de président, M. Serge Riendeau a joué un rôle prépondérant dans les réalisations de l'entreprise. Par exemple, c'est grâce au travail acharné de ce dernier qu'Agropur coopérative a réalisé les deux acquisitions les plus importantes de son histoire, soit celle de l'entreprise américaine Davisco Foods International et les activités de transformation laitière de Sobeys dans l'Ouest canadien.

De plus, durant sa présidence, le chiffre d'affaires d'Agropur coopérative a connu une croissance significative, passant de 1,8 à 6 milliards de dollars. Ce faisant, la coopérative a joint le groupe des 20 plus grands transformateurs laitiers au monde.

Les maîtres mots de la présidence de Serge Riendeau ont été « innovation » et « modernisation ». L'innovation s'est notamment traduite par le lancement de la gamme de produits IÖGO et la modernisation par le déménagement du siège social de Granby à Longueuil (2004) et l'inauguration du nouveau siège social à Saint-Hubert (2016).

À la lumière de ces réalisations exceptionnelles, l'Ordre est fier de remettre le Mérite Spécial Adélar-Godbout à M. Serge Riendeau.

## 50 ANS DE VIE AGRONOMIQUE

L'Ordre des agronomes du Québec est fier de souligner les 50 ans de carrière de ces 13 membres. Leur attachement et leur apport à la profession et à l'Ordre sont exemplaires et contribuent au rayonnement de tous les agronomes!

Félicitations aux personnes suivantes:

Larry Bernier, agr.

André Caron, agr.

Jean-Claude Desrochers, agr.

Norbert Dubé, agr.

Claude Lambert, agr.

Michel Maldague, agr.

Léo-Jacques Marquis, agr.

Yvon Martel, agr.

Pierre Millette, agr.

Ghislain Pelletier, agr.

Michel Perron, agr.

Gilles Saint-Louis, agr.

Denis Vinet, agr.

## 25 ANS DE VIE AGRONOMIQUE

L'Ordre est aussi fier de souligner les 25 ans de carrière agronomique de:

Diane Allard, agr.

Manon Bédard, agr.

Dominic Bélanger, agr.

Dominique Benoit, agr.

Patrice Berteau, agr.

Katia Charron, agr.

Caroline Collard, agr.

Brigitte Corbeil, agr.

Eric Dagenais, agr.

Martin D'Argy, agr.

François Des Lauriers, agr.

Angèle Douville, agr.

Nathalie Dufresne, agr.

Annie Dumas, agr.

Guylaine Dumoulin, agr.

Serge Dutil, agr.

Serge Gagnon, agr.

Sylvain Garneau, agr.

Stéphan Gauthier, agr.

Nathalie Gentesse, agr.

Sylvie Girard, agr.

Jeanne Gosselin, agr.

Stéphane Grondines, agr.

Martin Harvey, agr.

Alain Jutras, agr.

Guy Laquerre, agr.

Sylvain Laroche, agr.

Gilles Laverdière, agr.

Patrick Legault, agr.

Renée-Claude Legault, agr.

Caroline Lemay, agr.

Manon Lepage, agr.

Josée Maheux, agr.

Nathalie Maltais, agr.

François Marcoux, agr.

Jean Martel, agr.

Martin Matte, agr.

Marco Morin, agr.

Cyrille Néron, agr.

Gaétan Parent, agr.

Sylvie Perron, agr.

Daniel Poulin, agr.

Stéphane Rodrigue, agr.

Daniel Roy, agr.

Yohann Saintonge, agr.

Josée Samson, agr.

Chantal Saucier, agr.

Christine Stepien, agr.

Johanne Tessier, agr.

Audrey Trottier, agr.

Anne Weill, agr.



*Les*  
FINANCES

# RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DES FINANCES ET D'AUDIT

Monsieur le Président,  
Membres du conseil,  
Chers membres,

C'est avec plaisir que je vous présente les états financiers de l'Ordre des agronomes du Québec pour l'exercice financier s'étant terminé le 31 mars 2018.

Vous avez en main le projet d'états financiers audités par la firme Raymond Chabot Grant Thornton au 31 mars 2018.

La firme a produit son rapport d'auditeur sans réserve à l'égard des états financiers, comme vous pourrez le constater au dernier paragraphe de la page 3.

L'Ordre a réalisé un excédent des produits par rapport aux charges de 101 389\$.

Le budget adopté prévoyait un déficit de 23 230\$. L'Ordre a plutôt réalisé un surplus de 101 389\$. L'écart favorable de 124 619\$ provient essentiellement des éléments suivants:

1. Subvention liée à l'entente du programme d'accès aux ordres professionnels;
2. Revenus non budgétisés provenant du rendement du fonds de stabilisation de la prime d'assurance responsabilité;
3. Performance supérieure des revenus d'Agro-publicité et d'offres d'emploi.

Au cours de l'exercice, l'Ordre a par ailleurs investi 28 000\$ en immobilisations corporelles et actifs incorporels, majoritairement dans le système de gestion de la base de données des membres et en remplacement du matériel informatique.

Comme vous pouvez le constater à la page 5 du rapport des auditeurs, la situation de l'Ordre demeure stable, présentant un actif non affecté (non grevé d'affectations) de 700 470\$.

Ce montant assure à l'Ordre une marge de manœuvre équivalente à 4,5 mois de fonctionnement de ses activités courantes, en date du 31 mars 2018. La politique interne de l'Ordre est de conserver en tout temps l'équivalent de 3 mois de fonctionnement de ses activités courantes.

## AU NIVEAU DES PRODUITS

L'ensemble des produits affichent une augmentation de 83 487\$, soit près de 4,4% en comparaison avec l'exercice précédent et une hausse de 148 547\$ par rapport à la projection budgétaire.

L'Ordre compte 3 314 membres en 2017-2018 comparativement à 3 304 en 2016-2017. Les revenus issus de l'ensemble des cotisations ont, quant à eux, progressé de 33 938\$ (2,16%).

La diffusion d'offres d'emploi publiées dans *l'Agro-Express*, ainsi que sur le site Web et l'intranet des membres, a entraîné une hausse importante des revenus de l'ordre de 30 665\$, soit 52,8%.

L'Ordre a bénéficié en 2017-2018 d'une subvention de 37 000\$ liée à l'entente du programme d'accès aux ordres professionnels.

Les revenus d'amendes (qui ne font pas l'objet de prévisions budgétaires, car s'obtenant seulement lorsqu'un jugement est rendu ou qu'une entente est signée) ont pour leur part augmenté de 13 940\$.

L'admission à la pratique et les demandes d'équivalences ont engendré une hausse de revenus de 6 971\$.

Les revenus de placements ont progressé de 4 351\$.

La réduction du nombre d'activités de formation a entraîné une diminution des revenus de 49 288\$.

Les autres revenus ont augmenté de 5 910\$.

## AU NIVEAU DES CHARGES

L'ensemble des charges a connu une hausse de 131 013\$, soit 7,19% comparativement au précédent exercice, et une augmentation de 86 573\$ par rapport aux projections budgétaires.

En ce qui a trait aux salaires et charges sociales, la hausse de 163 881\$ s'explique principalement par le fait que les sommes versées à la présidence et à la vice-présidence apparaissent dorénavant sous cette rubrique, alors qu'antérieurement, celles-ci apparaissaient sous la rubrique des honoraires professionnels. Il faut également prendre en compte qu'en 2017-2018, l'Ordre a procédé à l'embauche d'un chargé du développement professionnel. Les charges liées aux honoraires proviennent aussi de la nomination du syndic adjoint Yvon Caron, à titre de syndic par intérim à la suite du départ du syndic Bruno Breton.

La réduction du nombre d'activités de formation a eu pour conséquence une diminution des coûts de 34 945\$.

Une charge d'un peu moins de 200 000 \$ est liée aux activités relatives à l'inspection professionnelle. Ce montant correspond aux ressources allouées à l'ensemble du processus d'inspection professionnelle afin d'élaborer et de mettre en œuvre le programme de surveillance générale de l'exercice.

Le paiement de la cotisation des membres par carte de crédit a occasionné une augmentation des coûts de frais bancaires de 19 963 \$.

Les charges du congrès ont connu une baisse de 9 119 \$. Cette réduction résulte de la baisse des coûts de production.

Les charges de gestion et administration ont connu une hausse de 28 824 \$, provenant essentiellement des frais de poste liés à l'élection 2017 à la présidence et à la vice-présidence, de la formation du personnel et de la publicité. Il faut également garder en mémoire qu'au dernier exercice, l'Ordre avait bénéficié d'un crédit lié à l'entretien et aux taxes des locaux.

Les autres charges ont augmenté de 6 721 \$.

En conclusion, le résultat net positif permet de confirmer la stabilité de l'Ordre et d'assurer une base solide pour soutenir la continuité des activités et des projets en devenir, spécialement les dépenses prévisibles en 2019 pour le déménagement et l'aménagement du nouveau siège de l'Ordre.

Le conseil d'administration a approuvé les états financiers audités lors de sa séance des 8 et 9 juin 2018.



**Khadija Saïd,**  
administratrice nommée  
Présidente  
Comité des finances et d'audit

# **Ordre des agronomes du Québec**

## **États financiers au 31 mars 2018**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
États financiers	
Résultats	4
Évolution des soldes de fonds	5
Flux de trésorerie	6
Situation financière	7
Notes complémentaires	8 - 13
Annexe	14
Autre annexe	15

## Rapport de l'auditeur indépendant

---

Raymond Chabot  
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.  
Bureau 2100  
4805, boulevard Lapinière  
Brossard (Québec) J4Z 0G2

T 450 445-6226

Aux administrateurs de  
Ordre des agronomes du Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'organisme Ordre des agronomes du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Opinion**

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme Ordre des agronomes du Québec au 31 mars 2018 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Brossard  
Le 8 juin 2018

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A117013

# Ordre des agronomes du Québec

## Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

	Budget (non audité) \$	2018 Réel \$	2017 Réel \$
<b>Fonds d'administration générale</b>			
<b>Produits</b>			
Cotisations des membres, brutes	1 567 761	1 604 393	1 570 455
Ristournes aux sections	(54 872)	(55 288)	(54 673)
Activités de formation	39 500	31 390	80 678
Admission à la pratique et équivalences	45 382	53 372	46 401
Amendes	7 765	18 776	4 836
Congrès	100 000	100 524	94 955
Produits d'intérêts sur les placements	10 000	19 218	14 867
Agro-publicité et offres d'emploi	45 000	88 678	58 013
Services administratifs	53 300	59 850	61 864
Subventions et partenariats			
Subventions du gouvernement provincial		37 000	
Partenariats autres	30 000	34 470	31 500
	<u>1 843 836</u>	<u>1 992 383</u>	<u>1 908 896</u>
<b>Charges</b>			
Salaires et charges sociales	880 638	1 004 039	840 158
Activités de formation	39 675	16 627	51 572
Admission et équivalences	45 000	46 755	44 778
Association	28 000	24 296	58 628
Bourses	10 000	10 968	10 360
Comités (annexe)	89 850	80 454	69 840
Congrès	88 000	94 182	103 301
Déplacements et représentations	71 000	57 836	56 967
Gestion et administration	161 555	186 674	157 850
Honoraires professionnels	381 773	349 877	371 211
Publications, abonnements et documentation	19 000	11 326	11 842
Intérêts et frais bancaires	22 337	34 326	14 363
Amortissements	30 238	36 279	31 756
	<u>1 867 066</u>	<u>1 953 639</u>	<u>1 822 626</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u>(23 230)</u>	<u>38 744</u>	<u>86 270</u>
<b>Fonds de stabilisation – assurance responsabilité</b>			
<b>Produits</b>			
Produits destinés au fonds de stabilisation de la prime d'assurance responsabilité		62 645	69 916
Excédent des produits par rapport aux charges	-	62 645	69 916
<b>Total de l'excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges</b>	<u>(23 230)</u>	<u>101 389</u>	<u>156 186</u>

Les notes complémentaires et une annexe font partie intégrante des états financiers et la note 3 fournit d'autres informations sur les résultats.

## Ordre des agronomes du Québec Évolution des soldes de fonds

pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

5

	Grevés d'affectations d'origine interne				2018	2017
	Fonds de participation aux congrès mondiaux	Fonds de stabilisation – assurance responsabilité	Fonds de immobilisations corporelles et des actifs incorporels	Fonds de renouvellement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	Total	Total
Solde au début	\$ 48 022	\$ 192 068	\$ 67 577	\$ 633 076	\$ 940 743	\$ 784 557
Excédent des produits par rapport aux charges		62 645		38 744	101 389	156 186
Virements interfonds (note 4)						
Utilisation (note 4)			(28 650)	28 650		
Solde à la fin	48 022	254 713	38 927	700 470	1 042 132	940 743

Les notes complémentaires et une annexe font partie intégrante des états financiers.

# Ordre des agronomes du Québec

## Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent des produits par rapport aux charges	101 389	156 186
Éléments hors caisse		
Amortissement des actifs incorporels	28 644	24 750
Amortissement des immobilisations corporelles	7 635	7 006
Variation nette d'éléments du fonds de roulement		
Comptes clients et autres créances	31 227	(79 154)
Frais payés d'avance	(17 382)	(7 252)
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	28 472	180 319
Produits reportés	69 677	223 711
Apports reportés	108 713	
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>358 375</u>	<u>505 566</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Placements	(428 971)	(122 952)
Cession de placements	500 000	90 000
Immobilisations corporelles	(11 001)	(2 738)
Actifs incorporels	(17 649)	(51 786)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>42 379</u>	<u>(87 476)</u>
<b>Augmentation nette de l'encaisse</b>	<b>400 754</b>	418 090
Encaisse au début	<u>2 070 681</u>	<u>1 652 591</u>
Encaisse à la fin	<u><u>2 471 435</u></u>	<u><u>2 070 681</u></u>

Les notes complémentaires et une annexe font partie intégrante des états financiers.

# Ordre des agronomes du Québec

## Situation financière

au 31 mars 2018

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
Court terme		
Encaisse	2 471 435	2 070 681
Tranche des placements échéant à moins de un an	357 220	500 000
Comptes clients et autres créances (note 6)	85 227	116 454
Frais payés d'avance	54 080	36 698
	<u>2 967 962</u>	<u>2 723 833</u>
Long terme		
Placements (note 5)	194 703	122 952
Immobilisations corporelles (note 7)	17 762	14 396
Actifs incorporels (note 8)	112 321	123 316
	<u>3 292 748</u>	<u>2 984 497</u>
<b>PASSIF</b>		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 9)	743 672	715 200
Produits de cotisation reportés	1 398 231	1 328 554
Apports reportés (note 10)	108 713	
	<u>2 250 616</u>	<u>2 043 754</u>
<b>SOLDES DE FONDS</b>		
Non grevé d'affectations	700 470	633 076
Grevés d'affectations d'origine interne		
Fonds de participation d'agronomes aux congrès mondiaux	48 022	48 022
Fonds de stabilisation – assurance responsabilité	254 713	192 068
Fonds de renouvellement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	38 927	67 577
	<u>1 042 132</u>	<u>940 743</u>
	<u>3 292 748</u>	<u>2 984 497</u>

Les notes complémentaires et une annexe font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

# Ordre des agronomes du Québec

## Notes complémentaires

au 31 mars 2018

---

### **1 - STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME**

L'Ordre des agronomes du Québec est constitué en vertu de l'article 27 du Code des professions (L.R.Q., chapitre C-26). L'Ordre a pour mission d'assurer la délivrance de permis d'exercice aux candidats réunissant les conditions requises, le maintien du Tableau des membres et le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

### **2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

#### **Base de présentation**

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### **Comptabilité par fonds**

Le fonds d'administration générale présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux activités courantes de l'organisme.

Le fonds de renouvellement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels a été créé afin de remplacer les immobilisations corporelles dans le futur.

Le fonds de participation d'agronomes aux congrès mondiaux a été créé dans le but de permettre aux agronomes de participer à des congrès mondiaux.

Le fonds de stabilisation – assurance responsabilité a été créé dans le but de pallier les hausses de primes, de les prévenir en cas de sinistre et de réaliser des projets d'éducation ou de recherche afin de mieux servir les membres en pratique privée.

#### **Estimations comptables**

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et une annexe. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

#### **Constataion des produits**

##### *Apports*

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

##### *Produits de cotisations*

Les produits de cotisations brutes des membres sont reportés et constatés selon la méthode linéaire sur la période couverte par la cotisation, à la condition qu'un accord existe entre les parties, que les cotisations soient déterminées ou déterminables et que le recouvrement soit raisonnablement assuré.

# Ordre des agronomes du Québec

## Notes complémentaires

au 31 mars 2018

---

### 2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### *Produits autres que les cotisations*

Les produits autres que les cotisations, tels que les produits d'activités de formation, d'admission à la pratique et d'équivalences, d'amendes, de congrès, d'agro-publicité et d'offres d'emploi, de services administratifs et de partenariats, sont constatés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que les services ont été fournis, que le prix de vente est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

#### *Produits d'intérêts*

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction. Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé et les variations de la juste valeur le sont au moment où elles se produisent.

### **Actifs et passifs financiers**

#### *Évaluation initiale*

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

#### *Évaluation ultérieure*

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des placements que l'organisme a fait le choix d'évaluer à la juste valeur en les désignant à cette fin.

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

### **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport.

#### *Amortissement*

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Améliorations locatives, mobilier et agencements	10 ans
Équipement informatique	3 ans

**Ordre des agronomes du Québec**  
**Notes complémentaires**  
 au 31 mars 2018

**2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

**Actifs incorporels amortissables**

Les actifs incorporels amortissables sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Logiciels	3 ans
Base de données	5 ans

**Réduction de valeur**

Lorsque l'organisme constate qu'une immobilisation corporelle ou un actif incorporel amortissable n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle ou de l'actif incorporel amortissable sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges à l'état des résultats.

**3 - INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS**

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>7 635</b>	7 006
Amortissement des actifs incorporels	<b>28 644</b>	24 750

**4 - VIREMENTS INTERFONDS**

Au cours de l'exercice, un montant de 28 650 \$ a été transféré du fonds de renouvellement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels au fonds non grevé d'affectations afin de financer les acquisitions de l'exercice.

**5 - PLACEMENTS**

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Certificats de placement garanti, 1,75 % et 2,05 % (2,2 % en 2017), échéant en juin et décembre 2018	<b>357 220</b>	500 000
Fonds de stabilisation – assurance responsabilité professionnelle (a)	<b>194 703</b>	122 952
	<b>551 923</b>	622 952
Tranche échéant à moins de un an	<b>357 220</b>	500 000
	<b>194 703</b>	122 952

(a) La juste valeur du placement a été établie selon les informations obtenues d'une société d'assurance.

# Ordre des agronomes du Québec

## Notes complémentaires

au 31 mars 2018

### 6 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Comptes clients	19 425	15 032
Intérêts courus	3 157	31 945
Remises sur le programme d'assurance à recevoir	62 645	69 477
	<u>85 227</u>	<u>116 454</u>

### 7 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2018</u>	<u>2017</u>	
	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	
Coût	\$	\$	
	\$	\$	
Améliorations locatives	23 477	2 588	3 643
Équipement informatique	97 971	87 111	10 860
Mobilier et agencements	79 995	75 681	4 314
Télécopieurs et imprimantes	42 894	42 894	3 144
	<u>244 337</u>	<u>226 575</u>	<u>17 762</u>
			<u>14 396</u>

### 8 - ACTIFS INCORPORELS

	<u>2018</u>	<u>2017</u>	
	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	
Coût	\$	\$	
	\$	\$	
Base de données	415 019	302 840	112 179
Logiciels	28 213	28 071	142
	<u>443 232</u>	<u>330 911</u>	<u>112 321</u>
			<u>123 316</u>

### 9 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	78 117	99 888
Salaires, vacances et charges sociales à payer	120 026	100 767
Taxes à la consommation	192 814	174 681
Office des professions du Québec	75 600	73 955
Agronome Canada	55 770	55 010
Assurance responsabilité professionnelle à payer	221 345	210 899
	<u>743 672</u>	<u>715 200</u>

Les sommes à remettre à l'État totalisent 213 014 \$ au 31 mars 2018 (178 969 \$ au 31 mars 2017).

# Ordre des agronomes du Québec

## Notes complémentaires

au 31 mars 2018

### 10 - APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des sommes reçues du gouvernement provincial au cours de l'exercice pour un projet qui aura lieu au cours du prochain exercice.

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Solde au début		
Montant constaté aux résultats	(37 000)	
Montant encaissé	<u>145 713</u>	
Solde à la fin	<u>108 713</u>	<u>-</u>

### 11 - ÉVENTUALITÉ

L'organisme fait actuellement l'objet d'une poursuite pour un montant total de 335 000 \$. À l'heure actuelle, il est impossible de déterminer le dénouement de cette poursuite. La compagnie d'assurance de l'organisme prend en charge la poursuite sous certaines conditions et, de l'avis de la direction, la situation financière de l'organisme n'est pas susceptible d'être affectée de façon importante. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée aux livres.

### 12 - RISQUES FINANCIERS

#### Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients et autres créances, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Le risque de crédit relatif à l'encaisse et aux certificats de placement garanti est considéré comme négligeable, puisqu'ils sont détenus dans une institution financière reconnue dont la notation externe de crédit est de bonne qualité.

#### Risque de marché

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, lequel découle des activités d'investissement.

#### Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs financiers portant intérêt à taux fixe.

Les certificats de placement garanti portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

Les autres actifs et passifs financiers de l'organisme ne présentent aucun risque de taux d'intérêt, étant donné qu'ils ne portent pas intérêt.

# Ordre des agronomes du Québec

## Notes complémentaires

au 31 mars 2018

---

### **13 - ENGAGEMENTS**

L'organisme s'est engagé, d'après des contrats de location à long terme, à verser une somme de 100 414 \$ en 2019 pour un bâtiment et des services de gestion comptable et financière.

Le contrat pour le bâtiment échoit en octobre 2019 et comporte une option de renouvellement pour une période additionnelle de cinq ans dont l'organisme pourra se prévaloir en donnant un préavis de neuf mois. De plus, le contrat pour la gestion comptable et financière échoit en août 2018 et se renouvelle automatiquement par la suite pour une période de vingt-quatre mois, à moins que l'organisme signifie son intention de mettre fin à l'entente dans les cent vingt jours de l'échéance du contrat.

### **14 - ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN**

Le 26 janvier 2018, le conseil d'administration a approuvé le transfert du solde du fonds de participation d'agronomes aux congrès mondiaux et de celui du fonds de renouvellement des immobilisations corporelles et des actifs incorporels aux montants de 48 022 \$ et de 39 927 \$ en date du 1<sup>er</sup> avril 2018 au fonds non grevé d'affectations.

# Ordre des agronomes du Québec

## Annexe

pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

	<b>2018</b>	<b>2017</b>
<b>Budget (non audité)</b>	<b>Réel</b>	<b>Réel</b>
<b>\$</b>	<b>\$</b>	<b>\$</b>
<b><i>FRAIS DE COMITÉS</i></b>		
Comités de coordination des mécanismes de surveillance	<b>74 500</b>	55 636
Comité découlant de la pratique	<b>13 800</b>	1 297
Autres comités	<b>750</b>	12 907
	<b>89 050</b>	69 840

# Ordre des agronomes du Québec

## Autre annexe

pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

(non audité)

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
<b>DÉTAIL DES FRAIS</b>		
<b>Admission – reconnaissance des équivalences</b>		
Charge salariale – examinateurs	19 392	17 952
Frais de déplacement et d'hébergement	18 250	19 346
Salles, repas et pauses	16 072	15 203
Cérémonie d'assermentation	11 824	8 942
Autres dépenses	611	1 287
	<u>66 149</u>	<u>62 730</u>
<b>Inspection professionnelle</b>		
Frais de comité	5 048	4 372
Frais de déplacement, de réunion et de représentation	14 640	16 268
Honoraires	58 877	52 609
	<u>78 565</u>	<u>73 249</u>
<b>Bureau du syndic</b>		
Charge sociale – syndic et syndic adjoint	87 323	92 901
Frais de déplacement, de réunion et de représentation	2 859	951
Honoraires – syndic expert	12 372	9 705
Honoraires – procureur	82 844	84 303
	<u>185 398</u>	<u>187 860</u>
<b>Conseil de discipline</b>		
Jetons de présence	1 768	613
Frais de comité	11 724	7 498
	<u>13 492</u>	<u>8 111</u>



## ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC

1001, rue Sherbrooke Est, bureau 810, Montréal, QC H2L 1L3

T. 514 596-3833 | Téléc. 514 596-2974

agronome@oaq.qc.ca | [oaq.qc.ca](http://oaq.qc.ca)